



Parc amazonien
de Guyane
Parc national

Lynn Luttringer
Fanny Rives
PAG 2024

Bilan de la CICI 2021-2024

(Cellule d'Ingénierie en appui aux Communes de l'Intérieur)



Dispositif financé par :



A destination de :



Remerciements :

La CICI remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce bilan, en particulier les équipes mairies, Maires, Elus, et techniciens des communes de Papaïchton, Maripa-Soula, Camopi et Saül, les équipes des EPCI et les partenaires, institutionnels et associatifs, qui se sont rendus disponibles et qui ont apporté leurs regards critiques sur l'analyse du dispositif CICI sur la période de 2021-2024. Sans vous, ce rapport n'aurait pu aboutir.

La CICI remercie également les collègues des délégations territoriales du Parc amazonien de Guyane, pour leur disponibilités et relais au besoin, sur les sujets de la CICI, parfois éloignés de leurs missions propres, ainsi que les services basés au siège du Parc amazonien pour l'appui en particulier administratif et financier.

La CICI remercie également Géraldine Jaffrelot du service communication pour son aide à la conception de la page de garde de ce rapport.

La CICI remercie enfin la PACT pour leur assistance depuis le lancement de la cellule, tant dans la mise en route que dans l'avancement opérationnel des projets.

Rédaction :

Lynn Luttringer – Cheffe de projets CICI – Sud- Est Guyane

Validation :

Fanny Rives – Cheffe de service Développement Durable

Yann Saliou, Directeur adjoint et directeur par intérim

Crédits photo de la page de garde :

Office de l'eau de Guyane, Mission conjointe Parc amazonien de Guyane et OEG, Novembre 2022, Camopi

Date de diffusion : **Mai 2025**

En un clin d'oeil, les éléments clés :

Le dispositif initial 2021-2024 :



2 ETP



Communes

385 080 €
FTAP

Budget

3 ans

Durée



Périmètre



Portage

p.5-7

Les faits :


383 379€ Consommé dont 93% masse salariale

139 jours sur le terrain

8,7 m€ // 5,5 m€ montant total des projets accompagnés // subventions allouées

.....> 4^{ème} année début de consommation des crédits (projets communes)

p.8-11

Les avis :



Communes

Posture appréciée
Renfort bienvenu
Appui cohérent avec
les réalités de terrain



Partenaires

Précieux relais
techniques depuis et
vers les territoires
Vecteur de liens



CICI

Appui adapté et adaptable
(sujets, modalités)
Présence terrain:
un fort atout

→ **Volonté unanime de maintenir l'appui de la CICI**

p.14-32

Pour la suite :



3 ETP



Communes

1,25 m€
à
1,66 m€

Budget

5 ans

Durée



Périmètre



Portage

→ **62 500 € / an / commune** tout inclus (MS chargée, Fonc, Dépl.)

p.35-44

Table des matières

1.	Contexte	6
1.1.	Historique.....	6
1.2.	Hébergement de la CICI au Parc.....	7
1.3.	Lien avec la Préfecture	8
2.	Les chiffres clés de la CICI	9
2.1.	Effectifs.....	9
2.2.	Communes accompagnées	9
2.3.	Éléments financiers.....	10
2.4.	Déplacements	11
2.5.	Projets accompagnés	12
3.	Bilan qualitatif interne au Parc/CICI	15
3.1.	Bilan factuel	15
3.2.	Bilan qualitatif.....	16
3.3.	Retour d'expérience interne sur le format de la cellule.....	22
4.	Bilan des collectivités	24
4.1.	Méthode	24
4.2.	Bilan des communes accompagnées	25
4.2.1.	Contexte des ressources internes mairie et moyens humains	25
4.2.2.	Autres appuis aux communes.....	25
4.2.3.	Type d'appui demandés à la CICI	26
4.2.4.	Retour d'expérience sur l'accompagnement dispensé par la CICI.....	27
4.2.5.	Perspectives des besoins d'appuis dans le cadre d'une suite CICI.....	27
4.2.6.	Synthèse des points essentiels :	28
4.3.	Bilan des EPCI.....	29
4.3.1.	Contexte.....	29
4.3.2.	Retour d'expérience sur l'action/collaboration de la CICI.....	29
4.3.3.	Perspectives envisagées	29
4.3.4.	Synthèse des points essentiels :	30
5.	Bilan des partenaires	31
5.1.	Méthode	31
5.2.	Niveau « Directions »	32
5.3.	Niveau technique « Partenaires opérationnels ».....	33
6.	Perspectives pour 2024-2025 et une CICI 2.....	36
6.1.	Contexte à partir de 2024	36
6.1.1.	Evolution des appuis aux collectivités	36

6.1.2.	Articulation des appuis aux collectivités.....	37
6.2.	Portage du dispositif de la CICI	39
6.3.	Format de la cellule / Réflexion sur une éventuelle réorganisation	39
6.4.	Thématiques et perspectives de projets.....	40
6.5.	Durée du dispositif	41
6.6.	Estimation financière d'une CICI 2	42
6.7.	Pistes de financement.....	43
6.8.	Modalités de saisine	44
7.	Conclusions : Bilan et Perspectives.....	45
7.1.	Conclusions de bilan 2021-2024	45
7.2.	Perspectives de suite.....	46
	ANNEXES 1 : Fiches des projets accompagnés par la CICI.....	49
	ANNEXES 3.1 : Questionnaire diffusés aux partenaires Techniciens	49
	ANNEXES 3.2 : Questionnaire diffusés aux partenaires, niveau Directions.....	49
	ANNEXES 4.1 : Réponses au questionnaire niveau Directions	49
	ANNEXES 4.2 : Réponses au questionnaire partenaires Techniques	49
	ANNEXES 5 : Fiche de saisine et flyer d'information PACT	49
	ANNEXES 2 : Comptes-rendus des entretiens bilan avec les collectivités.....	50



Erosion des berges au droit de Papaïchton, prise de vue drone effectuée dans le cadre d'une mission conjointe CICI et Office de l'eau de Guyane, de recensement des phénomènes érosifs sur Papaïchton, décembre 2022. ©Office de l'eau de Guyane

1. Contexte

1.1. Historique



Créé le 27 février 2007 après treize ans d'échanges avec les élus et les autres acteurs du territoire, le Parc amazonien de Guyane (PAG) est le plus vaste parc national de l'Union européenne, couvrant près de 40% du territoire guyanais, au centre et au sud (3.4 Millions ha au total). Quatre communes sont situées en zone d'adhésion

et ont adhéré à la charte du Parc amazonien de Guyane : Maripa-Soula, Papaïchton, Camopi et Saül. La commune de Saint-Elie a une partie de son territoire située en zone de cœur mais pas en zone de libre adhésion.

En raison notamment de son occupation humaine depuis au moins sept mille ans, prolongée actuellement par la présence de plusieurs communautés traditionnelles principalement amérindiennes et bushinengués, l'établissement public du PAG s'est vu confier des missions spécifiques en complément des missions classiques de parc national.

Les enjeux de son action sont la connaissance, la protection des patrimoines naturels et culturels, le développement local et la contribution au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel. Il s'agit de participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel.

Au travers de la Charte, cela se traduit concrètement par de nombreuses actions parfois peu conventionnelles, mais directement utiles aux populations et par des conventions d'applications construites et réalisées avec chacune des 4 communes.

La création du Parc amazonien de Guyane en 2007, s'est accompagnée d'un Plan d'accompagnement des communes du Parc amazonien de Guyane (PAPA), fonds de concours doté de 64,7 M€, visant à résorber le retard en infrastructures de base nécessaires au développement (eau potable, assainissement, électrification, voirie rurale, déchets, infrastructures de désenclavement aérien et terrestre).

L'évaluation finalisée du PAPA, en 2015 a fait ressortir la sous-consommation de ses crédits et a identifié comme contrainte majeure, la difficulté pour les communes de l'intérieur, de mobiliser l'ingénierie nécessaire au montage (ingénierie globale dont captation des fonds) et suivi des projets (ingénierie technique, compétences juridiques, marchés publics, etc).

En parallèle de cette évaluation et de ses conclusions, ce principe de besoin d'appui a également été mis en évidence en 2014 à l'échelle de toute la Guyane. En effet, une proposition faite par un bureau d'étude mandaté par le SGAR (Secrétaire Général des Affaires Régionales) et partagée avec les communes de Guyane, relevait déjà clairement un fort décalage entre des enjeux considérables et une insuffisance de capacité à faire.

Le contexte technique et politique de l'époque n'a toutefois pas permis de donner suite dans l'immédiat.

De manière concertée, le Parc amazonien de Guyane et le SGAR ont travaillé à deux dispositifs coordonnés, devant permettre aux communes d'exercer pleinement leurs compétences découlant de la décentralisation, mais aussi d'assurer une maîtrise des coûts des opérations (et, partant, du recours aux deniers publics). Ont émergés alors, la Plateforme d'appui aux collectivités territoriales de Guyane (PACT) portée par la préfecture, et la Cellule d'ingénierie auprès des communes de l'intérieur (CICI) portée par le Parc amazonien de Guyane. Ces deux cellules ont été mises en route de manière opérationnelle respectivement en 2020 pour la PACT et 2021 pour la CICI.

Initialement pensée en 2018 par le SGAR, pour être animée par 4 ETP avec une 1^{ère} phase test avec 2 ETP (18 mois), les missions de la CICI étaient d'accompagner l'émergence de projets majoritairement destinés à répondre à des besoins d'accès aux services de base à la personne (eau potable, assainissement, gestion des déchets, électrification), mais aussi aux services à la personne et aux entreprises (couveuse d'activité, zone artisanale...), aux espaces de mise en marché en soutien aux micro filières (marchés artisanaux, agricoles et de transformation de produits...), aux infrastructures de proximité (débarcadères, carbets de passage, passerelles, salles polyvalentes, établissement scolaires...). La localisation d'un agent fixe à Maripa-Soula, était souhaitée mais n'a pas pu être effective considérant les difficultés de recrutement et contraintes personnelles des postulants.

Il est important de souligner que ce schéma ne visait aucunement à empiéter sur le principe de libre administration des collectivités ; le travail réalisé touche à la solidité et la faisabilité des actions portées.

Les objectifs clés fixés étaient les suivants :

- Appuyer les collectivités territoriales dans l'ingénierie de projets et d'opérations, et leur apporter du conseil par une vision à la fois externe mais aussi avec une bonne compréhension des enjeux de chaque commune.
- Faciliter l'accès de ces collectivités aux financements publics adaptés à leurs projets.
- Faire bénéficier les communes concernées d'une ingénierie de qualité, mutualisée entre la PACT et la CICI.

1.2. Hébergement de la CICI au Parc

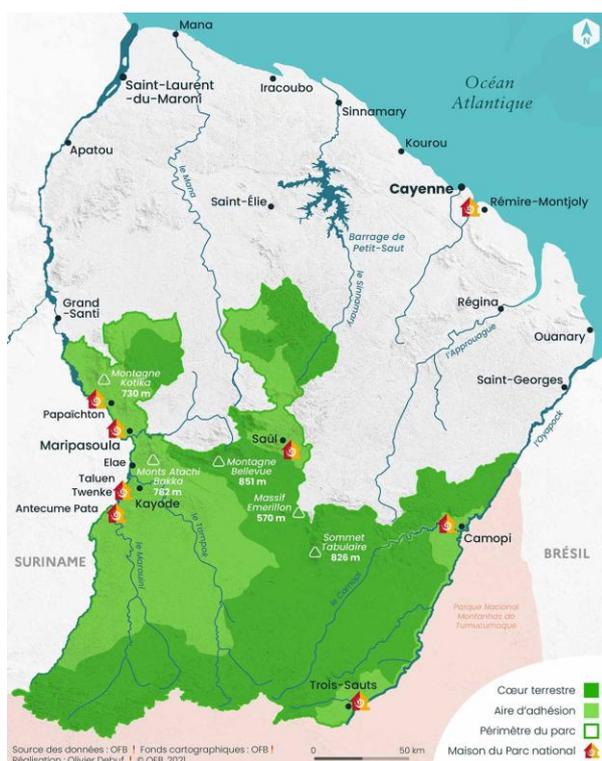


Figure 1 : Territoire et maisons du parc amazonien de Guyane

Le parc dispose d'un siège administratif situé à Remire-Montjoly et de 7 sites en communes : les délégations territoriales de Saül et de Camopi, les unités territoriales de Papaïchton et Maripa-Soula et les antennes de Trois-sauts, Antecum Pata et Taluen.

Au niveau fonctionnement métiers, le Parc s'organise autour des délégations/unités territoriales ainsi que des services Direction, Secrétariat Général, Informatique, Patrimoine naturels et culturel et Développement durable. Par soucis de cohérence, la CICI a été rattachée au service développement durable, sous l'autorité hiérarchique de la cheffe du service DD et de la direction.

1.3. Lien avec la Préfecture

La CICI s'est donc mise en place en 2021 en renfort de la PACT, déjà en place depuis 2020.

Les deux dispositifs étaient liés entre 2021 et 2024 par une convention de partenariat. Cette dernière détaillait l'organisation générale, les missions et engagement de chacun et les instances de suivi et d'évaluation, notamment à travers des comités de pilotages et des comités techniques.

L'ambition était de réunir le comité de pilotage à minima deux fois par an, et chaque mois le comité technique. Ces deux comités étaient composés de la manière suivante :

	Comité de pilotage	Comité technique
Préfet	■	
Secrétaire Général.e des Services de l'Etat	■	■
Directeur Général de la Coordination et de l'animation du territoire	■	■
Sous-prefet des communes de l'intérieur (SPCI)	■	■
Sous-préfet.e de Saint-Laurent du Maroni (SPSLM)	■	■
Directeur du PAG ou son représentant	■	
Directeur de la Cohésion Territoriale et Collectivités Territoriales	■	■
Directeur régional de l'ADEME	■	
Représentant de l'OFB	■	
Représentant de l'AFD	■	
Représentation de la Banque des Territoires	■	
Chargé de mission pilotage PACT		■
Chargé de mission collectivités locales		■
Chargé du suivi opérationnel des projets		■
Chef.fe de service développement durable PAG		■
Chef.fe de projets Sud-Est		■
Chef.fe de projets Haut-Maroni		■
Représentant de la DGTM et de la DGCOPOP		■

Trois comités de pilotages se sont tenus les 17 février 2022, 28 novembre 2022 et 15 novembre 2023.

Des comités techniques mensuels réguliers ont eu lieu au démarrage de la CICI puis ont été adaptés, en concertation avec la PACT vers un suivi d'avancement dématérialisé et des réunions régulières à une fréquence moins soutenue, de l'ordre du trimestre.



Stock de batteries usées (~200) des anciennes installations solaires de Saül, Septembre 2024 - ©L.Luttringer

2. Les chiffres clés de la CICI

2.1. Effectifs

Les effectifs humains dédiés intégralement à la CICI consistaient en 2 agents de catégorie A.

Un profil architecte/urbaniste a été privilégié au recrutement pour le poste en appui aux communes de Maripa-Soula et Papaïchton, dont les bourgs principaux sont relativement développés et les équipes mairies assez structurées.

Un profil ingénieur axé sur les services de base a été privilégié pour l'appui dédié aux communes de Saül et Camopi compte tenu des retards infrastructurels sur ces thématiques et des équipes mairies de plus faibles effectifs.



Claire NADOLSKI
Cheffe de projet
Maroni
Cellule d'ingénierie des
communes de l'intérieur



Lynn LUTTRINGER
Cheffe de projet
Sud-est Guyane
Cellule d'ingénierie des
communes de l'intérieur

2.2. Communes accompagnées

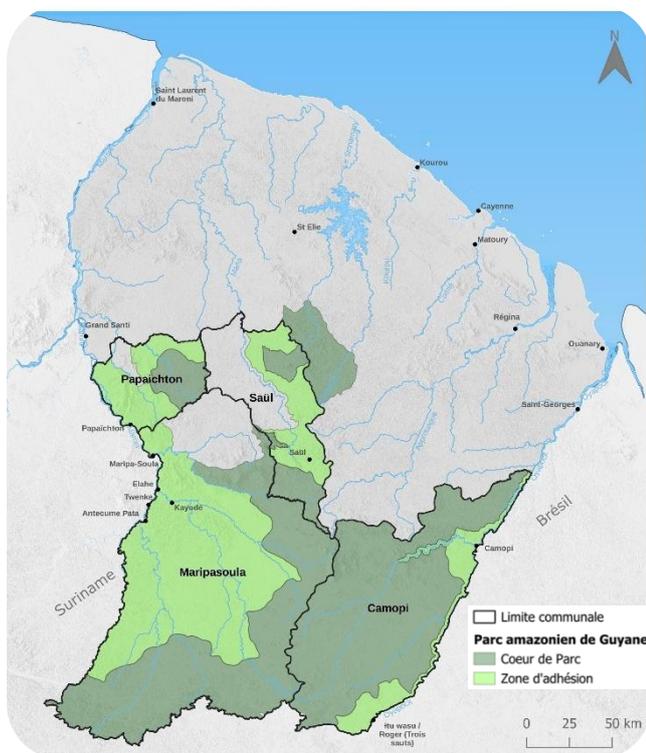


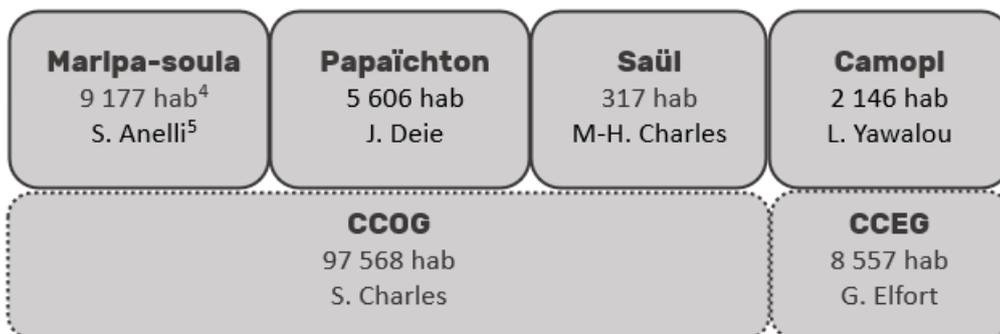
Figure 2: Localisation des communes accompagnées

L'accompagnement a été dispensé aux 4 communes du Parc amazonien de Guyane situées en zone de libre adhésion, soit :

- Maripa-Soula,
- Papaïchton,
- Saül ;
- Camopi.

L'intégralité de ces communes ne sont accessibles que par voie aérienne, hélicoptérée et fluviale, hormis Saül, qui n'est accessible que par les airs.

Sur la période 2021-2024, aucun accompagnement de projet n'a été dispensé auprès de la CCOG¹ et CCEG², les deux EPCI³ concernés sur les secteurs du périmètre de la CICI.



¹ Communauté de Communes de l'Ouest Guyane

² Communauté de Communes de l'Est Guyanais

³ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

⁴ Nombre d'habitants de la commune

⁵ Nom du maire en fonction en 2020-2026

2.3. Eléments financiers

La CICI a été intégralement financée sur la période d'Avril 2021 à Mars 2024 inclus par un financement Etat, dans le cadre du projet de transformation soutenu par le FTAP (Fonds pour la Transformation de l'Action Publique).



A partir d'Avril 2024, le Parc Amazonien de Guyane a mobilisé ses fonds propres pour assurer la continuité du dispositif dans l'attente d'un autre financement pour la cellule pour 2025.



Les éléments financiers présentés ci-après sont relatifs à la période d'Avril 2021 à Mars 2024 et en cohérence avec les remontées des dépenses qui ont été effectuées au financeur.

Le montant provisionné et disponible du FTAP pour la CICI était de : 385 080 € pour 3 années de fonctionnement, intégrant les masses salariales et frais de fonctionnement de la cellule.

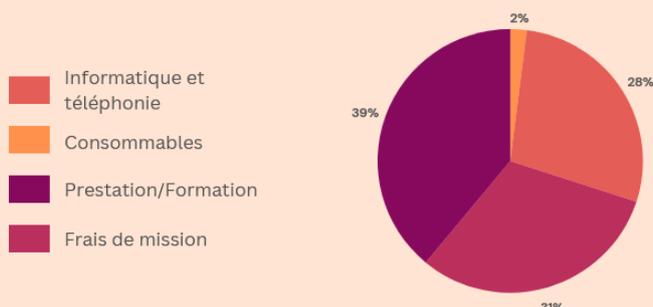


TAUX DE CONSOMMATION DE LA SUBVENTION

Le montant réel consommé a été de : 383 378,61 € dont 93% en masse salariale, 7% en fonctionnement.

La répartition des coûts de fonctionnement de la CICI est présentée sur les graphiques ci-après. La majorité des dépenses de fonctionnement de la cellule étaient liées aux déplacements, à la formation et aux besoins d'équipements informatiques au lancement de la cellule.

Répartition moyenne des dépenses de fonctionnement par an



En moyenne, le fonctionnement de la cellule a représenté un coût d'environ 6 300€ annuels.

La majorité des dépenses ont concerné des frais de formation ainsi que les frais de mission.

Les frais informatiques étaient importants au démarrage de la cellule, vu qu'il était nécessaire de doter les agents avec un ordinateur et téléphone chacune.

Figure 3: Décomposition de la dépense moyenne annuelle de fonctionnement

La première année a naturellement impliqué des coûts de fonctionnement plus élevés compte tenu du lancement opérationnel de la cellule. La situation de transition du transporteur aérien Air Guyane, repris par GuyaneFly a impliqué un temps mort de plusieurs mois des dessertes aériennes.

Les frais de mission de la CICI ont de fait diminué suite à cette situation.

La totalité des dépenses de la CICI ont été remontés aux financeurs à travers 6 CAECOS transmis entre 2021 et 2024.

Dépenses de fonctionnement

Avril 2021-Mars 2024



Figure 4 : Décomposition des dépenses de la CICI sur la période 2021-2024



Constats et référencement des phénomènes érosifs des berges sur Trois-sauts, Novembre 2022 – Parc Amazonien de Guyane - ©L.Luttringer

2.4. Déplacements

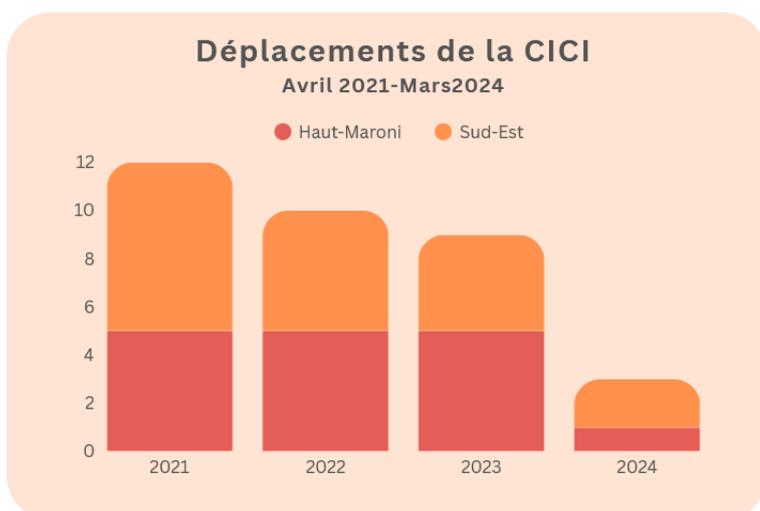


Figure 5: Nombre de déplacements annuels effectués par la CICI

La CICI a veillé à se rendre régulièrement sur le terrain, afin de :

- Développer une connaissance fine et actualisée du contexte et des sujets sur place,
- Construire et renforcer la collaboration avec les équipes communales sur les territoires,
- Connaître et développer les réseaux partenariaux spécifiques aux secteurs,
- Prendre la mesure des contraintes pouvant impacter directement la bonne réalisation opérationnelle des projets.

Sur la période de 3 années, la CICI a effectué 34 déplacements sur les communes, malgré les contraintes liées à la discontinuité de la DSP⁶ (compagnies aériennes locales), ayant impacté les déplacements de 2022 et 2023.

Les durées moyennes des déplacements étaient de l'ordre de 4-5 jours avec des durées de missions plus longues sur le secteur de Trois-sauts où chaque déplacement durait en général une semaine complète.



Lors de la présentation de ce bilan aux communes le 06/05/2025, ces dernières ont toutes partagé être satisfaites du temps passé sur le terrain par la CICI. Cette présence permettait des points réguliers et le rythme était adapté. Cette présence terrain permettait aussi un travail plus complet.

⁶ DSP : Délégation de service public

2.5. Projets accompagnés

Les projets accompagnés sont listés dans le tableau ci-dessous. Les fiches projets relatives à chaque projet sont jointes en annexe 1.

	Projet	Appui CICI	Etat avancement projet	Fiche Projet
Saül	Reouverture piste Cent-sous	Terminé	Abandonné	✓
	Restauration église du bourg classée Monument Historique	En cours	En cours Phase de consultation des entreprises de travaux	✓
	Réhabilitation du gîte communal La Rozaly	En cours	En cours Phase de consultation des entreprises de travaux	✓
	Reconstruction du hangar de stockage des équipements communaux	Bloqué	Bloqué Attente décision CCOG sur financement	✓
Camopi	Construction d'un gîte communal à Kalana, Trois-sauts	En cours	En cours Démarrage mission de MOE	✓
	Construction d'une cale de déchargement à Yawapa, Trois-sauts	En cours	En cours Consultation MOE	✓
	Remplacement de l'installation photovoltaïque sur l'école de Roger, Trois-sauts	En cours	En cours Réception à venir	✓
Camopi Papaïchton	Étude de faisabilité visant à identifier des solutions adaptées localement pour conforter les berges des communes de Camopi et Papaïchton	Terminé	Terminé Suite à mettre en place	✓
Papaïchton	Aménagement de la place des fêtes de Loka	En cours <i>Stanb-by depuis Juillet 2024 - vacance poste</i>	En attente d'adaptation réglementaire (arrêté eau potable)	✓
	Construction de la maison des cultures	Terminé	Terminé Marché de travaux infructueux	✓
	Construction de la maison France Services	Terminé	En cours Travaux en cours	✓
	Construction d'une chambre funéraire	Terminé	En cours Travaux en cours	X

	Projet	Appui CICI	Etat avancement projet	Fiche Projet
MaripaSoula	Extension du cimetière du bourg	Demande d'appui retirée	En cours Pilotage Mairie	X
	Accompagnement mise en place d'un service funéraire	Terminé	En cours Accompagné par le bureau d'étude	X
	Programmation de l'extension de l'hôtel de ville	Terminé	Pas d'information	✓
	Expertise chiroptère: inventaire des espèces sur les villages du Haut Maroni et propositions adaptations technique pour la cohabitation avec l'humain	Terminé	Terminé Etude finalisée fin 2024	✓
	Construction du Pôle Enfants	Terminé	En cours Projet sélectionné	X
	Construction de carbeta déchets sur le Haut-Maroni	Terminé	Abandonné Choix de mettre des bacs poubelles	✓

La typologie des projets accompagnés était principalement axée bâtiment/infrastructures.

UN TOUR DE TABLE AU DEMARRAGE DE LA CICI POUR IDENTIFIER LES BESOINS DE RENFORT

Lors de la prise de poste des deux chargées de projets, un important tour des acteurs en place a été réalisé afin d'identifier les appuis déjà existants. Lors de cette consultation effectuée en Mai 2021, les appuis sur les thématiques eau, assainissement, déchets ont été jugés suffisants, par les communes, EPCI et institutions, tant au niveau des institutions supports (DGTM, Office de l'eau...) qu'au niveau des EPCI. L'appui de la CICI n'a donc pas été sollicité sur ces volets malgré les propositions de renforts.

A partir de 2022, les turn-over, départs et l'accroissement des enjeux face notamment aux changements climatiques (ex : intensification des périodes de sécheresse impactant la navigation et les disponibilités de la ressource en eau potable), ont impliqué pour certaines communes des manques d'accompagnement sur ces aspects. Toutefois, en parallèle, les EPCI étaient en train de considérablement renforcer leurs équipes sur ces thématiques afin de répondre à ces évolutions.

DELAIS DE CONSOMMATION DES CREDITS : UN INDICATEUR PEU ADAPTE

Dans la convention PACT/CICI, la consommation des crédits pour les projets constituait un indicateur de suivi de l'action de la CICI. Il a été constaté que la consommation des crédits était sur une temporalité de plusieurs années, en particulier sur les projets de type bâtiments/infrastructures. Une bonne définition du besoin est indispensable et assure une confiance de la part des financeurs. Cette étape nécessite un temps d'étude et de sourcing afin de définir une solution bien calibrée. Ajoutés à cela, les délais de consultation pour le recrutement des programmistes, maîtres d'œuvre ou entreprises de travaux sont plus longs que la moyenne sur les communes isolées. En effet, compte tenu de la faible attractivité de ces communes, principalement liée aux difficultés logistiques, les opérateurs économiques sont peu rassurés et s'ils choisissent de répondre, ils présentent généralement des offres intégrant une marge pour aléas importante. Cela induit des négociations pour respecter les budgets alloués qui allongent les procédures de passation des marchés.

La CICI a constaté, sur les projets qu'elle a accompagnés, qu'à partir de la définition du besoin, les premières remontées de dépenses n'interviennent généralement pas avant la 3^{ème} voire 4^{ème} année (pour des nouveaux projets de bâtiment).

Dans le cadre d'un accompagnement global, allant de la définition du besoin à la clôture technique, administrative et financière, il n'est donc pas possible, pour un projet de bâtiment, de conduire et clore une opération dans un délai de 3 ans (délai initialement prévu pour le déploiement de la CICI).

Ci-dessous est illustrée l'évolution financière des projets accompagnés par la CICI. Il apparaît que la consommation des crédits n'intervient au plus tôt que 2 à 3 années après le lancement des projets.

Evolution des consommations de crédits



Figure 6 : Tableau synthétique illustrant la temporalité de consommation des crédits des projets accompagnés



Les communes ont partagé qu'elles adhéraient totalement à ces constats. Même au niveau étude, il est nécessaire de relancer les appels d'offres, ce qui allonge considérablement les durées projets.

La CICI a aussi constaté la difficulté à financer des études de conception et programmation. En effet, bien que les travaux disposent de financements accessibles, les phases d'études de conception ou de programmation ne disposent généralement pas de financement en amont. Cela peut constituer un frein à la bonne définition et à l'émergence des projets, certains projets sont mis de côté ou non réalisés, faute de possibilité de financement en fonds propres ou d'avancer les fonds pour les phases de définition, ou par complexité de gestion de projets.

3. Bilan qualitatif interne au Parc/CICI

3.1. Bilan factuel

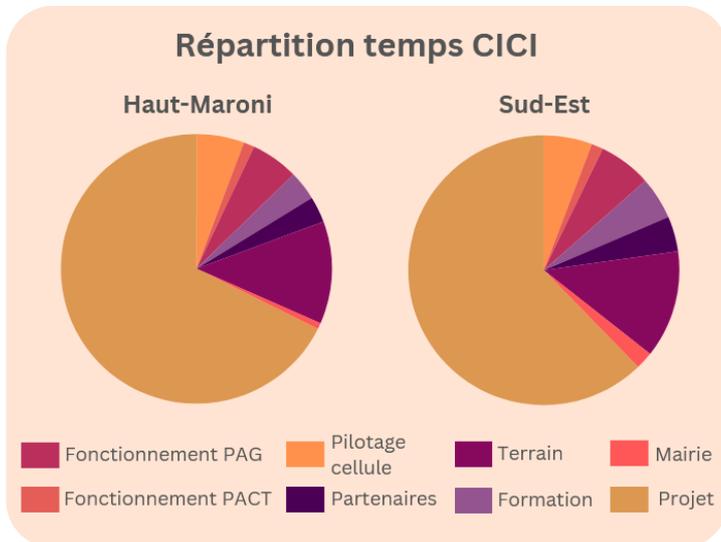


Figure 7: Répartition du temps passé CICI

partenaires locaux afin d'acquérir une connaissance à la fois généraliste en termes de conduite d'opération et de marchés publics mais également technique et très applicative localement.

Le pilotage de la cellule a mobilisé les agents de la CICI, notamment au travers des Cotechs, Copil, remontées des dépenses, transmission des tableaux indicatifs de suivi et recherche de financements pour une suite.

En termes de gestion/conduite de projets, la répartition du temps passé est également similaire entre les deux agents, avec une majeure partie du temps dédié à la conduite des projets des communes. La présence sur le terrain a constitué une partie importante du temps projets et a été valorisée afin d'actualiser les connaissances des contextes, maintenir les liens partenariaux, renforcer les relations avec les communes, notamment Maripa-Soula et Papaïchton, qui assurent une présence très limitée sur le littoral. Une attention particulière a également été portée à la préservation et au renforcement des relations partenariales nécessaires à la bonne réalisation des projets ainsi que les relais d'information auprès des sous-préfectures notamment.

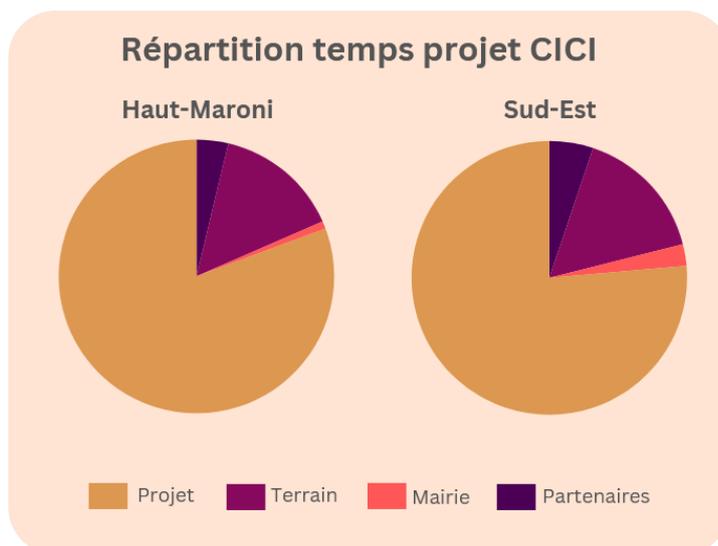


Figure 8: Décomposition du temps "projet" CICI

Le bilan factuel des activités de la CICI a démontré une similarité dans la répartition du temps des deux agents. La majorité du temps passé a été destiné aux projets des communes accompagnées, l'autre aux fonctionnements du PAG, de la PACT et SP, au pilotage de la cellule et aux partenaires. La présence de la CICI sur le terrain représente le 2nd poste du temps passé. Au total, au cours de ces 3 années, la CICI a passé 140 jours sur les territoires des communes. Compte tenu du lancement de la cellule en 2021, des temps de formation ont été nécessaires. Ces formations ont principalement eu lieu en autonomie via des webinaires, présentations, échanges avec les

3.2. Bilan qualitatif

UN TRAVAIL ENGAGE POUR TROUVER ET ASSEoir SA JUSTE PLACE.

Le lancement opérationnel de la CICI s'est déroulé en pleine période COVID. Le contexte général était donc peu propice aux déplacements et aux rencontres partenariales. Toutefois, la CICI a engagé un travail important afin de tisser des liens avec les partenaires déjà présents sur les territoires des 4 communes et sur la Guyane. Les premiers mois ont ainsi été riches en rencontres d'acteurs accompagnants ou ayant accompagné les communes. Ce tour de table a également permis de faire connaître la CICI, nouvelle dans le panorama de l'appui en ingénierie publique.

UNE REVISION DE L'APPUI INITIALEMENT AXE SUR LES SERVICES DE BASE

L'appui axé sur les services de base dans la conception initiale du dispositif a été mis de côté au démarrage de la CICI compte tenu des projets pré-identifiés par les communes et la PACT et des appuis déjà dispensés par d'autres acteurs (DGTM, Office de l'eau de Guyane, EPCI). En effet, sur les sujets eau et assainissement, l'Office de l'eau de Guyane et la DGTM, apportaient déjà un appui opérationnel aux communes concernées. Les échanges ont conclu à la non-nécessité de renforcer ces appuis déjà en place et efficaces.

Sur le sujet des déchets, la CICI n'a pas réussi à trouver sa place. D'une part par manque de temps pour construire une relation avec les EPCI, la priorité ayant été mise sur la construction des relations avec les communes. D'autre part, l'action du parc était à l'époque orientée sur de la coordination d'acteurs, plutôt que sur de l'appui opérationnel via la CICI. Le renforcement des moyens par les EPCI sur cette thématique, principalement à l'Ouest, limitait aussi la nécessité d'une intervention de la CICI sur ce sujet sur la période 2021-2024.

Le choix des projets accompagnés par la CICI s'est basé sur un travail initié par la PACT depuis son lancement en 2020. Cette dernière avait déjà identifié des projets en vue d'un appui en ingénierie. Cette sélection avait été faite d'une part au travers des projets déjà financés et dont les consommations de crédits étaient bloquées ou en difficultés, et d'autre part suite aux demandes exprimées par les communes.

Il s'est avéré que la majorité des projets pré-identifiés n'était pas en lien avec les services de base, thématique pourtant initialement fléchée pour un appui CICI. Cette réorientation thématique, cohérente au regard du panel des autres appuis en ingénierie à ce moment-là, a pu créer une légère frustration chez les agents, compte tenu des fiches de postes définies et des recrutements effectués. Toutefois, cette adaptation a favorisé la création d'une relation de confiance entre les communes et la CICI. Les communes ont en effet constaté que la CICI répondait présente à leurs besoins opérationnels, malgré un cadre prédéfini.



*Lancement opérationnel de la CICI auprès de la PACT
15 avril 2021-Préfecture ©P.Vardon*

La PACT, par son travail d'identification des projets nécessitant un appui a ainsi constitué une porte d'entrée significative entre les communes et la CICI.

DES RELATIONS DE TRAVAIL ET DE CONFIANCE PROPRES A CHAQUE COMMUNE

La création de cette relation de confiance a naturellement varié d'une commune à l'autre. Concernant Camopi, la dissociation de la CICI de la PACT a favorisé la création d'un lien de confiance, à une époque où les relations entre la commune et la préfecture ont pu être tendues. La commune a ainsi favorisé, à ce moment-là, l'appui CICI au travers de demandes de conseils et d'appui. La CICI a constamment rappelé le travail collaboratif en "back office" avec la PACT, et les avis qui étaient pris auprès de cette dernière pour les projets de la commune. Cela a pu contribuer, ainsi que la mise en place de la nouvelle SPSGO⁷⁷ et PACT-Est, à l'amélioration des relations entre la commune et la PACT et à la fluidité retrouvée de relations entre ces deux structures.

Concernant la commune de Maripa-Soula il a été constaté un écart entre le positionnement présenté par la PACT (accompagnement global sur les projets) et les demandes de la commune (appuis ponctuels uniquement). En effet, les besoins exprimés par la collectivité ne portaient que sur des renforts ponctuels en particulier pour la rédaction de pièces de marchés et appuis dans les procédures de marchés publics. La commune souhaitant ensuite reprendre la main sur les projets, en conservant son autonomie.

Les communes de Papaïchton et Saül, tout comme Camopi, ont sollicité des appuis globaux de conduite d'opération, allant de la définition du besoin, à la recherche de financement, passation de marché, au suivi des travaux.

Les communes de Saül et Camopi, ont nécessité un appui administratif, notamment au niveau de la préparation des délibérations et ont sollicité des conseils sur d'autres projets que ceux accompagnés, afin de bénéficier d'un avis technique et de mises en relation facilitées.

Pour toutes les communes accompagnées, il a été constaté que les équipes mairie ont beaucoup à gérer et n'ont pas forcément le temps d'accompagner la prise de poste d'un agent, même si le travail de cet agent est à sa destination. Les équipes souhaitent donc que les appuis soient opérationnels très rapidement avec la connaissance à la fois des tâches à réaliser mais également de leur contexte ultra-local.

Les sollicitations sur de nouveaux projets ont varié d'une commune à l'autre. Pour certaines communes, la présence de la CICI, la relation fluide instauré et l'accessibilité de l'opportunité ont fait que la commune sollicite en premier lieu la CICI pour des appuis sur de nouveaux projets. Pour d'autres communes, l'approche était plutôt de respecter la répartition thématique dont elles avaient connaissance. Dans le cas d'une suite défavorable de la part de ces acteurs, les communes revenaient alors vers la CICI pour solliciter un appui.



Depuis fin 2024, la procédure de saisine de la PACT-CICI a été clarifiée et précisée.



Chapitre 6.8, page 44 : "Modalités de saisine"

⁷⁷ SPSGO : Sous-préfecture de Saint-Georges de l'Oyapock

UNE ARTICULATION PACT-CICI QUI A NECESSITE D'ÊTRE CLARIFIEE

L'articulation avec la PACT a nécessité une clarification au démarrage, en termes de répartition des appuis, afin notamment d'aborder une position claire auprès des communes accompagnées. L'avenant n°1 à la convention, signé en novembre 2021 a acté une répartition géographique des projets entre PACT et CICI, permettant ainsi à la CICI et aux communes de se projeter plus clairement dans l'appui dispensé. La CICI a donc été identifiée et présentée à partir de fin 2021 comme référente auprès des communes du territoire du Parc pour l'appui en ingénierie dispensé par la PACT-CICI. Elle devenait la porte d'entrée pour les nouveaux projets, relayant au besoin auprès des appuis compétents, en concertation avec la PACT, avec qui la collaboration étroite a toujours été maintenue au cours des projets. La PACT a naturellement gardé la main sur certains des projets initiés depuis 2020 (Voiries du bourg de Papaïchton, Plateau sportif de Papaïchton, Ecole de Saül), dont l'accompagnement était déjà bien engagé avec la PACT.

Le partenariat PACT-CICI a évolué à partir de fin 2022-début 2023 avec la création des postes PACT-Est et Ouest, respectivement au sein des SPSGO et SPSLM. Une redéfinition des périmètres d'actions de chacun a été faite début 2024 et reste toujours à préciser sur certains secteurs. Ces évolutions ont remobilisé un certain temps, y compris près de 3 ans après le lancement de la CICI, afin de clarifier ces articulations, notamment internes entre Préfecture et sous-préfectures.

UNE POSITION PARFOIS PEU CONFORTABLE ENTRE PREFECTURE ET COMMUNES

La position de la CICI est particulière et a nécessité beaucoup de clarification, pédagogie et preuves d'actions et d'efficacité. En effet, située entre le Parc, la Préfecture, les sous-préfectures et les communes, toutes ces entités ont des approches propres et la priorisation des enjeux de chacun n'est pas forcément la même. Il a donc fallu faire preuve de modération, neutralité et tact afin de maintenir l'équilibre entre ces positionnements. A la fois oralement dans les représentations et expressions de la CICI auprès de chacun mais également opérationnellement au cours de l'avancement des projets. Cette vigilance à respecter les positionnements de chacun et à les articuler avec finesse n'a pas toujours été aisée et confortable. La réussite sur ce point semble particulièrement liée à la sensibilité des agents en poste et à leur connaissance du contexte guyanais, de ses sites isolés et des rôles de chacun.



Façade de Maripasoula, prise de vue drone effectuée dans le cadre d'une mission conjointe CICI et Office de l'eau de Guyane, de recensement des phénomènes érosifs sur Papaïchton. ©Office de l'eau de Guyane

LE MAINTIEN D'UNE COLLABORATION OPERATIONNELLE AVEC LA PACT

L'opérationnalité de la collaboration avec la PACT a été différente d'un secteur à l'autre.

Sur Saül, la PACT avait déjà construit depuis 2020 une relation de confiance avec la commune, dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école. Des réunions d'avancement mensuelles étaient programmées avec la commune, auxquelles la CICI a pu se greffer. Sur Saül, la collaboration est donc étroite, y compris au niveau de l'opérationnalité des projets, où la CICI sollicite systématiquement la PACT dans l'avancement et les réflexions décisionnelles, à tous les niveaux du projet (financement, délibération, procédure de passation de marchés etc..). La collaboration qui relevait au départ plutôt du mentorat et de l'accompagnement à la prise de poste et prise de connaissance de certains sujets, s'est maintenant muée en une collaboration opérationnelle conjointe très technique, où les sollicitations sont bilatérales.

Sur Camopi, cette collaboration était moins affichée et visible auprès de la commune au lancement de la CICI compte tenu du contexte de cette époque. Toutefois, les liens opérationnels entre les deux dispositifs ont toujours été maintenus sur les projets accompagnés par la CICI.

Sur Maripa-Soula, l'accompagnement demandé à la CICI étant plutôt circonscrit à des renforts ponctuels pour de la rédaction de pièces de marché, les liens entre PACT et CICI consistaient plutôt à de la validation et discussion très administrative et juridique.

Il est rappelé que la PACT a fonctionné en effectif réduit pendant presque les 2/3 du dispositif CICI. Sur cette période où la PACT n'était composée que de 2 agents, beaucoup d'intérimaires ont été portés par ces agents qui, de fait, n'avaient que peu de disponibilités pour les projets accompagnés par la CICI, en plus de ceux qu'ils avaient maintenus en propre.

La CICI tient à souligner l'investissement de ces deux agents de la PACT en cette période de charge particulière et leur volonté de rester disponible, tant que possible, pour maintenir leur participation à l'accompagnement PACT-CICI.



Participation aux assises du CAUE de Guyane dédiées à l'habitat, adapté à son territoire, Janvier 2022 ©L.Luttringer

UNE ATTENTION PARTICULIERE A ENTREtenir LES LIENS AVEC LES SOUS-PREFECTURE

Compte tenu des mouvements des sous-préfets, les relations ont varié au cours de ces années. Au démarrage de la CICI, les échanges étant plutôt centrés avec la SPCI (Sous-Préfecture des Communes de l'Intérieure). Cette SP a disparu lors de la mise en place en 2023 de la Sous-Préfecture de l'Est. Une relation informative s'est construite avec la Sous-Préfecture de Saint-Laurent du Maroni (SPSLM), en particulier lors des revues de projets organisées régulières sur Saül et au gré des pirogues "fleuves" thématiques organisées sur le Maroni/Lawa. Les relations se sont renforcées au fil du temps, en particulier depuis fin 2023, les projets entrant en phase plus opérationnelle (matérielle).

Sur l'Est, des reporting très réguliers ont été effectués auprès de la nouvelle SPSGO et PACT-Est. Ces sollicitations ont par moment, induit des difficultés dans le plan de charge de la CICI. Toutefois, ce besoin important d'échanges peut s'expliquer par le lancement opérationnel de la nouvelle SPSGO et la prise de poste de ses agents techniques.

Indépendamment aux secteurs géographiques, il a été constaté que la remontée d'information était généralement assez unilatérale de la CICI vers les SP et que les informations descendantes des SP vers la CICI s'effectuaient surtout au travers des relations fluides construites entre les agents techniques opérationnels des SP et de la CICI. La remise en place de Cotech aux niveaux techniques et de bilatérales entre SP et PAG devrait considérablement améliorer la fluidité et transmission d'information dans les deux sens.

UN TRAVAIL POUR PRESERVER ET ENTREtenir LES PARTENARIATS

La CICI a œuvré à maintenir de bonnes relations partenariales et à rester disponible pour de nombreux partages d'informations. Les sollicitations ont différé d'un territoire à l'autre, ce qui peut s'expliquer par des présences moins régulières des partenaires sur les territoires les moins accessibles (Trois-sauts, Saül, Haut-Maroni...). Toutefois, la CICI a veillé à partager la connaissance de ces territoires, notamment dans le contexte RH de Guyane, où le turn-over est très important. Elle s'est également investie dans de nombreux webinaires et groupes de travail afin de faire remonter les réalités et besoins de ces territoires, notamment avec un objectif de sensibilisation pour que des solutions adaptées puissent être investiguées et appliquées (génie végétal, etc...).



Animation d'un atelier lors du séminaire "Faire avec, Faire Pour", organisé par le GPS, 09 février 2023 ©L.Luttringer

Le maintien de ce lien partenarial et ce travail de partage de connaissance, régulièrement renouvelé, nécessite un temps non négligeable. Un juste équilibre est à trouver pour que cela n'impacte négativement ni le temps projet, ni la charge mentale des agents.

Certains partenaires ont été d'une grande aide pour la CICI dans cette période de structuration. Même si un certain temps a été nécessaire pour instaurer une relation de confiance, le partage mutuel de connaissances techniques, d'approches et de contexte a été très bénéfique. Compte tenu de la diversité

des projets accompagnés, des sollicitations des communes et du manque de moyens techniques au niveau de l'appui en ingénierie, le partage des connaissances et la mutualisation des moyens a permis de rentrer plus rapidement en phase opérationnelle avec une approche approuvée par des pairs compétents sur les thématiques concernées.

UN HEBERGEMENT AU PARC : UNE VRAIE VALEUR AJOUTEE

L'historique du Parc a fait qu'il a parfois été difficile de porter l'étiquette Parc sur le terrain. Notamment avec une première approche ciblée sur les services de bases qui sont très en retard sur le territoire du Parc amazonien. Un important travail de pédagogie sur les rôles de chacun a été mené, en particulier sur la répartition des compétences entre communes, EPCI et la place du Parc dans ce jeu d'acteurs (par exemple : gestion des déchets).

En parallèle de la gestion de ces clarifications des rôles institutionnels, la CICI a également pris le temps d'expliquer la place un peu à part de la CICI parmi les missions propres d'un parc national. Ces clarifications ont nécessité de nombreux échanges internes pour ajuster le discours d'un dispositif tout nouveau. Ce rôle, peu clair pour certaines communes (Ouest notamment), s'est clarifié avec le temps.

Les relais PAG locaux, au travers des agents des délégations territoriales (DT), ont fortement aidé à clarifier le rôle et les actions de la CICI. Le soutien de l'intégralité des agents du siège et des DT a aidé à transmettre l'information et à légitimer la CICI et son action sur les territoires, à travers les réalisations concrètes et les missions terrains notamment.

En termes de conduite d'opération, les projets ont été généralement abordés avec une approche "Parc". Sans que cela n'ait été imposé par la hiérarchie, la dimension environnementale a été prise en compte à tous les niveaux des projets, de manière naturelle compte tenu des appétences des deux chargées de projets pour cet aspect.

Les compétences Parc ont également été sollicitées en interne et ont permis de faciliter, à différents niveaux, la compréhension des contextes, la formation sur certains aspects technico-administratifs, la prise en compte des réalités des territoires dans la réalisation de ces projets. Cela a également permis de croiser des regards afin de mettre, tant que possible, les projets accompagnés en cohérence avec les actions d'un parc national sur les volets développement durable et protection des ressources naturelles/biodiversité.

La facilitation logistique et relationnelle sur les territoires a également été un booster pour que la CICI puisse s'intégrer rapidement dans le paysage de chaque territoire et des institutions.

L'hébergement de la CICI au sein du Parc a pu être rassurant pour certaines communes qui ressentaient plus de neutralité dans l'accompagnement de leurs projets.

3.3. Retour d'expérience interne sur le format de la cellule

Les grandes lignes sur le retour d'expérience interne, vécu par la CICI peuvent être les suivantes :

Une répartition géographique adaptée. La répartition géographique des agents, l'une sur le Maroni/Haut-Maroni et l'autre sur les communes de Saül et Camopi a semblé adaptée, tant de manière logistique qu'au niveau des thématiques accompagnées. Les missions de la cheffe de projets Haut Maroni pouvaient être mutualisées sur les deux communes accompagnées, lors d'un seul et même déplacement. En plus de l'intérêt environnemental et économique, cela a constitué un réel gain de temps. La fréquence des rencontres avec les mairies pouvait donc être régulière.

Sur le périmètre Camopi et Saül, l'avantage n'a pas été constaté sur les aspects logistiques mais plutôt sur les thématiques accompagnées et les profils similaires des équipes mairies (peu de ressources humaines). Les réflexions opérationnelles étaient donc assez similaires et les thématiques des projets accompagnés se sont avérés très opérationnelles et non plus macro et urbanistique comme cela a pu être le cas sur le Maroni.

La révision de la répartition géographique des appuis s'est posée dans la réflexion de dimensionnement d'une CICI 2. Une répartition thématisée a été envisagée. La cellule a été plutôt réticente à cette révision, puisque cela aurait impliqué d'avoir une connaissance des 4 communes et mairies et d'effectuer des déplacements réguliers sur les 4 territoires, ce qui constituerait une immobilisation et une disponibilité qui serait sans doute préjudiciables à la qualité de l'appui dispensé, la disponibilité et la réactivité dans un contexte où l'opérationnalité des projets nécessite de respecter des calendriers imposés (délais de réalisation par des subventions, calendriers des autres acteurs opérationnels et maître d'œuvre, suivi de travaux, etc...).

Un périmètre à clarifier. La CICI est un dispositif tout nouveau qui a dû trouver sa place dans le tableau des acteurs déjà présents. Toutefois, la mouvance du périmètre de son appui n'a pas été confortable, à la fois pour les agentes en place, ou pour la construction de certains partenariats. Il apparaît indispensable pour la suite de clarifier le périmètre d'appui de la CICI en interne puis en externe. C'est ici tout l'enjeu de ce bilan.

Une posture à conserver. Il a pu parfois être frustrant de ne pas pouvoir aller plus vite en faisant directement certaines actions. Toutefois, le maintien et le respect de la place de la collectivité dans toutes les étapes de la conduite d'opération apparaît comme bénéfique. A la fois pour une 'formation' douce sur certains aspects mais surtout dans la construction d'une relation de confiance et dans l'appropriation et l'implication qui en découle dans les projets. Bien qu'ils soient accompagnés, les projets restent ceux des collectivités. Cette posture semble avoir été particulièrement appréciée des communes et a sans aucune doute entretenu le lien collaboratif et l'implication dans les processus de ces projets.



Réunion PAG, CICI, RSMA, à Saint-Jean du Maroni, 18 janvier 2022 ©JM.Montoute

Une communication à améliorer sur les actions de la CICI. L'appui de la CICI semble rester nébuleux pour de nombreux partenaires, ce qui n'est pas aidé par le turn-over important que rencontre la Guyane et la nécessité très régulière de présenter et d'expliquer. Une meilleure connaissance des actions de la CICI aidera sans doute à éviter les attentes inadaptées ou les jugements infondés.

Une durée du dispositif à augmenter. Il a été constaté que l'avancement dans les projets ne permet pas de clôturer la majorité des projets accompagnés dans un délai de 3 ans. Pour la majorité des nouveaux projets, portant sur de la construction/réhabilitation/restauration de bâtiments, il a été constaté que les consommations de crédits n'intervenaient qu'à partir de la 4^{ème} année en général (cf Chapitre 2.5, page 12, "Projets accompagnés"). Cela s'explique par le temps nécessaire à définir le besoin, à monter les dossiers de demande de financement, au moment des appels à manifestation, qui n'ont lieu qu'à certains moments de l'année, mais également par les difficultés à pourvoir les lots et marchés, ce qui implique de devoir relancer des consultations. Cette temporalité s'explique aussi par les délais de discussion et de validation. En effet, particulièrement apprécié par les communes accompagnées, la CICI a toujours veillé à proposer, préparer, accompagner, mais à toujours laisser la main à la commune, que ce soit dans les échanges avec les entreprises, maitres d'œuvre, et dans tous les processus opérationnels. Cela induit des temps rallongés liés à de la validation et suite à donner. Il est donc difficile d'envisager une CICI2 dont la durée serait inférieure à 3 ans, l'idéal serait de pouvoir assurer un appui pérenne ou à minima de 5 ans.

Une implication partenariale à doser. Il a pu être constaté que la CICI pouvait être très sollicitée par certains partenaires, notamment pour avoir un regard local et avis technique. Ces sollicitations, augmentées au gré des prises de postes partenariales, ont toujours été accueillies par la CICI avec la volonté de partager les réalités du territoire. Toutefois, lors de période d'importantes sollicitations, cela a pu induire des difficultés à tenir le plan de charge opérationnel. Une vigilance est donc à avoir pour maintenir un juste équilibre entre la disponibilité de la CICI envers les partenaires pour favoriser une bonne connaissance des contextes et problématiques locales, sans pour autant impacter l'avancement des projets et la gestion du plan de charge.

🗨️ Nous, on a les mains dans le moteur.. 🗨️
Chargée de projets CICI Sud-Est



Berges du village Alamilã, Trois-sauts, prise de vue drone lors d'une mission conjointe PAG-OEG, Novembre 2022 ©Office de l'eau de Guyane

4. Bilan des collectivités

Afin de dresser le bilan des 3 années d'accompagnement de la CICI, il apparaissait primordial, de questionner les collectivités accompagnées.

4.1. Méthode

Les échanges ont été effectués tant que possible en présentiel afin de permettre les meilleures conditions d'expression, sans contraintes de distance ou d'aléas informatiques. Certains de ces entretiens ont toutefois été effectués en visio à distance compte tenu des impératifs de chacun.

C'est Fanny Rives, cheffe du service Développement Durable au sein duquel est hébergée la CICI, qui a conduit seule ces entretiens. Le choix de cette interlocutrice visait à favoriser l'ouverture de parole et l'expression la plus fidèle du retour d'expérience, en limitant tant que possible de potentiels filtres de modération. Chacun de ces entretiens a duré entre 1 et 2h et a été effectué entre fin Août et début Septembre 2024.

Chacune des 4 communes accompagnées, ainsi que les 2 EPCI concernés, a été sollicité pour un entretien visant à :

- Faire un point sur les moyens humains de la communes et les évolutions prévues
- Partager leur bilan de l'accompagnement CICI dispensé sur ces 3 années
- Questionner la pertinence du format avec les besoins qu'ils ont rencontré
- Questionner et envisager le format éventuellement le plus adapté si une suite au dispositif CICI est souhaité.

Les comptes rendus de ces entretiens, validés par les collectivités interrogées, sont consultables en annexe 2 du présent rapport.



Ces entretiens ont été conduit après le départ de Claire Nadolski, chargée de projets CICI-Haut-Maroni, en appui à Maripa-Soula et Papaïchton. Départ au mois de Juillet et non remplacée sur le deuxième semestre 2024.



4.2. Bilan des communes accompagnées



Les échanges ont eu lieu avec les personnes suivantes, interlocuteurs principaux de la CICI depuis 2021.

- Maripa-Soula : M. Ballof, chargé d'opérations
- Papaïchton : M. Joachim, chargé d'opérations urbanisme et foncier
- Saül : M. Louis, secrétaire de mairie, M. Timane, agent administratif
- Camopi : M. le Maire L. Yawalou, M. Thérèse, directeur de cabinet

4.2.1. Contexte des ressources internes mairie et moyens humains

Toutes les communes ont partagé des difficultés liées au manque de moyens humains au sein de leurs équipes. Outre la diminution des ressources humaines, toutes ont d'importantes difficultés à recruter sur place pour renforcer localement leurs équipes.

Les communes de Saül et Camopi ne disposent que de très peu de moyens humains au niveau du pilotage des projets et n'ont pas de cadres techniques ou compétence en ingénierie. La gestion et le suivi des opérations est généralement opéré par le/la maire, le directeur de cabinet/secrétaire de mairie et éventuellement un agent administratif. Ces communes ont partagé qu'il était complexe d'être à la manœuvre tout en gérant les urgences et autres enjeux.

Au sein de l'équipe mairie de Papaïchton, certains postes sont créés mais le turn-over implique des moments de latences qui sont préjudiciables aux projets et impliquent des surcharges sur les équipes mairie.

L'appui dispensé par la PACT-CICI a donc été accueilli très favorablement.

En ce qui concerne la commune de Saül, en plus du manque de moyens humains, cet accompagnement est intervenu dans un contexte où les finances de la commune commençaient à retrouver un bon équilibre. Cela a donc permis de ne pas recourir à de l'ingénierie privée coûteuse et de se concentrer sur les projets.

4.2.2. Autres appuis aux communes

Les communes de Papaïchton et Saül ont tenu à partager le retour d'expérience très positif de l'appui dispensé par Mme Biloquet (DAAF puis DGTM) sur les sujets eau et assainissement. Cet accompagnement global, s'est interrompu après son départ en 2022. Remplacée depuis fin 2023, la nouvelle chargée d'opération a été fortement mobilisée depuis sur la structuration du dispositif Plan Eau Dom et des instances associées.

Le fonctionnement du Plan Eau Dom et des appuis dispensés dans le cadre de ce dispositif reste peu clair pour la personne interrogée de la commune de Papaïchton. Elle reconnaît toutefois le développement des appuis dispensés par la CCOG.

En ce qui concerne les éventuels appuis dispensés par l'Office de l'eau de Guyane, la commune de Papaïchton se questionne sur l'absence d'appui direct et s'interroge sur un éventuel défaut de sollicitation de la part de la mairie.

Intégrée au Cotech du Plan Eau Dom, la CICI constate l'implication de l'Office de l'eau de Guyane dans les projets eau et assainissement sur l'Ouest. Toutefois, cet appui est dispensé à la CCOG, qui travaille de manière opérationnelle en binôme avec l'Office de l'eau. Il serait utile de reclarifier ce fonctionnement auprès de la commune.

Au niveau de la commune de Camopi, le Plan Eau Dom est perçu comme un coordinateur. Ils partagent toutefois avoir besoin d'appuis opérationnels pour 'sortir les dossiers'. La DGTM Ouest a récemment ponctuellement dispensé un appui à la commune de Camopi après s'être rendue sur place.

La commune de Saül regrette également l'appui opérationnel de la DGTM qui était dispensé jusqu'en 2022. Bien que les appuis dispensés par l'Office de l'eau et la CCOG soient bien clairs et engagés, certains projets sont pénalisés par l'absence de pilote. Pour illustrer son propos, la commune partage la situation rencontrée dans le cadre du projet de mise en place d'un filtre planté destiné à traiter les boues de vidange des dispositifs ANC. Certains désaccords entre l'Office de l'eau et la DGTM ont mis le projet en stand-by depuis 2022.

 *Des échanges sont prévus début 2025 pour relancer les discussions sur cette opération*

Les communes de Papaïchton, Saül et Camopi ont exprimé leurs craintes par rapport au transfert des compétences eau et assainissement, prévu en 2026 au moment de la conduite de ces entretiens.

 *Depuis ces entretiens réalisés en Août/Septembre 2024, une nouvelle loi a été promulguée, mettant fin à l'obligation du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement des communes vers les communautés de communes. Cette nouvelle rebat les cartes sur cette thématique. Les communes accompagnées par la CICI, n'ont pas été questionnées depuis sur l'impact de cet évolution légale.*
<https://aquaqir.fr/diagnostics-prospective/connaissances/fin-du-transfert-obligatoire-des-competences-eau-et-assainissement-en-2026-ce-quil-faut-savoir/>

En ce qui concerne les autres appuis dispensés, les communes de Papaïchton et Maripa-Soula ont mentionné le dispositif Revitalisation Centre Bourg, dont l'accompagnement est terminé. La commune de Papaïchton dispose d'un appui via le dispositif Petite Ville de demain et la commune de Camopi bénéficie d'un appui au titre du programme Village d'avenir. Les collectivités soulignent toutefois l'accompagnement plus 'macro' de ces dispositifs.

En ce qui concerne les appuis privés, seule la commune de Maripa-Soula semble y recourir de manière régulière. La commune de Camopi y a recours ponctuellement par nécessité mais est peu satisfaite et trouve cela très coûteux. La commune de Papaïchton ne mobilise que très peu ces appuis privés, tout comme la commune de Saül pour qui ces coûts sont généralement trop élevés. La majorité des collectivités partage ne pas être satisfaite par les méthodes, puisque les équipes mairie ne sont généralement pas associées et les réalités du territoire insuffisamment prises en compte.

 **Ils pensent qu'on peut tout faire, mais on le sait qu'on ne peut pas tout faire. On veut des solutions réalistes, adaptées pour notre territoire. On ne peut pas TOUT faire.** 
M. le Maire de Camopi concernant les appuis privés – Octobre 2024

4.2.3. Type d'appui demandés à la CICI

Les appuis demandés à la CICI ont globalement porté sur de la **conduite d'opération**, sauf pour la commune de Maripa-Soula.

Pour cette commune, les équipes techniques avaient plutôt besoin de renforts pour la définition du besoin et la rédaction de pièces techniques notamment dans le cadre de marchés publics.

Ce besoin a également été exprimé par la commune de Papaïchton, qui a toutefois sollicité un appui global de conduite d'opération dans le cadre du projet des berges.

Les communes de Saül et Camopi ont quant à elles demandé un appui global pour de la conduite d'opération, allant de la définition du besoin, au suivi opérationnel en passant par la recherche de financements, de partenaires, rédaction de pièces de marchés publics, passation et contractualisation.

4.2.4. Retour d'expérience sur l'accompagnement dispensé par la CICI

La commune de Papaïchton a souligné l'apport d'un cadre et d'un dynamisme dans la gestion des projets. Outre l'avancement de projets qui n'auraient pas forcément été menés, l'appui de la CICI a permis une forte décharge des équipes techniques, tout en maintenant la mairie au centre des décisions.

Du côté de la mairie de Saül, la PACT-CICI est reconnue comme une entité avec une plus-value fortement reconnue. Cette complémentarité a également été partagée par la mairie de Camopi, qui souligne une bonne circulation d'information et des réponses complémentaires. La mairie de Camopi signale également la fluidité et complémentarité qu'ils ont constaté entre la CICI et la SPSGO.

Les communes de Saül et Camopi partagent toute deux leurs retours très positifs sur l'approche d'accompagnement. Information et conseils leurs sont partagés mais le choix leur est laissé et la décision et actions finales à mettre en œuvre sont les leurs. Les approches de pédagogie, médiation, conseils en connaissant très bien le contexte local de la commune ont été appréciées par les communes.

 Nous avons une bonne équipe PACT-CICI, on lutte pour la garder. L'accompagnement n'est pas cloisonné, il y a une synergie entre les équipes PACT et CICI. 

M. Louis, mairie de Saül - Août 2024

La vulgarisation de certains aspects très techniques, leur a aussi permis de retransmettre avec des mots simples la compréhension d'un projet aux élus et habitant et dans l'autre sens, de faire remonter les doléances et réalités de terrain à des institutions moins techniques et opérationnelles.

Pour la commune de Camopi, la connaissance du terrain par la CICI et l'articulation avec son regard technique est une réelle valeur ajoutée et permet de leur apporter un regard technique avec des pistes de solutions sur des aspects qu'ils n'ont pas forcément le temps de voir (par exemple détérioration des passerelles de franchissement sur Trois-sauts).

Les communes de Saül et Camopi ont clairement exprimé qu'elles appuieraient toute demande de financement pour une poursuite de la CICI.

 La CICI a été un réel renfort, permettant de soulager les équipes. 

M. Joachim, mairie de Papaïchton - Septembre 2024

La commune de Maripa-Saoula témoigne que la CICI a été mise en place au moment où la commune avait effectivement besoin d'appuis pour le lancement des marchés de plusieurs opérations. Son appui sur l'élaboration des pièces de marchés a été bienvenue.

4.2.5. Perspectives des besoins d'appuis dans le cadre d'une suite CICI

La commune de Maria-Soula entrevoit une baisse des moyens humains et des contraintes budgétaires qui vont impliquer de réduire la voilure. Cette posture a été reconfirmée lors de la présentation de ce bilan aux communes en mai 2025. Elle assure également avoir mobilisé des appuis privés pour être accompagnés sur les sujets eau et assainissement. Les appuis lui semblent suffisants à ce jour.

La commune de Papaïchton souhaiterait que la CICI puisse **continuer son accompagnement sur les projets déjà engagés**, notamment la suite du projet des berges et l'aménagement de la place des fêtes

de Loka. Elle identifie également un accompagnement auprès des élus pour effectuer un travail de priorisation en termes de projets et de besoins d'accompagnement.

La commune de Saül souhaite que l'accompagnement sur les projets en cours puisse être maintenu. Elle identifie également plusieurs nouveaux projets, principalement axés bâtiment et aménagement.

La commune de Camopi souhaite aussi que l'accompagnement sur les projets en cours soit maintenu. De nouveaux projets sont également identifiés, notamment où des demandes d'appui n'ont pas eu de suite favorable (ex : création du dégrat du dispensaire, voiries du bourg de Camopi vers la décharge...).

Sur la thématique eau et assainissement, en l'absence d'un accompagnement DGTM comme celui dispensé jusqu'en 2022, la commune de Papaïchton exprime des besoins pour de la recherche de financement et pour de l'appui pour de la mise en œuvre. C'est une priorité pour la commune avant le transfert de compétences à la CCOG.

Pour Saül, les appuis dispensés sont a priori suffisants mais l'équipe souhaite continuer de disposer de conseils et regards extérieurs utiles pour la prise de décisions.

Pour Camopi, la commune souhaiterait un accompagnement sur ces sujets, d'autant plus qu'elle envisage de conserver la compétence eau et que la gestion et accompagnement qui seront dispensés par la CCEG lui apparaissent à ce jour compliqué au regard de l'éloignement de la commune.

Sur la thématique déchets, les communes de Maripa-Soula et Papaïchton n'identifient pas de besoin d'appuis. Les communes de Saül et Camopi souhaiteraient un appui qui serait à clarifier en lien avec les EPCI compétentes. La commune de Camopi manifestait la volonté de récupérer la compétence déchets.

Sur la thématique électrification, les communes de Maripa-Soula, Papaïchton et Saül n'identifient pas à ce stade de besoin d'accompagnement.

Les communes de Maripa-Soula et Papaïchton identifient, sur un plan moins prioritaire, un potentiel besoin d'appui pour **diminuer les consommations énergétiques des bâtiments communaux**.

La commune de Maripa-Soula pourrait avoir éventuellement besoin de renfort dans les 2 années à venir dans le cadre de la **révision de son PLU** sur le Haut-Maroni, en lien avec un bureau d'étude privé.

4.2.6. Synthèse des points essentiels :



4.3. Bilan des EPCI



NB : Les entretiens ont été conduits avant la promulgation de la loi annulant l'obligation du transfert de la compétence eau et assainissement (cf. p.26)

4.3.1. Contexte

Les EPCI ont partagé l'important travail qu'ils mettent en œuvre en vue du transfert de la compétence eau et assainissement des communes vers la communauté de communes, initialement prévu au 1^{er} janvier 2026

Dans ce contexte, la CCOG et CCEG ont partagé les recrutements récents effectués, dans une dynamique de **renforcement des moyens humains** sur l'eau, l'assainissement et les déchets au cours de l'année 2023 pour la CCOG et 2024 pour la CCEG.

En dehors d'interlocuteurs très opérationnels, la CCOG a partagé ne pas avoir une très bonne connaissance des activités et modalités d'accompagnement de la CICI. Les agents de la CCOG connaissant la CICI soulignent le relais que constitue ce dispositif entre la commune et l'EPCI. La CICI a pu jouer dans certaines situations, un rôle de facilitateur et de renfort du suivi qui a permis de faire avancer les projets.

La CCOG partage qu'elle est peu sollicitée par les communes pour de l'appui en ingénierie, hormis pour la commune de Papaïchton.

La CCEG constate le manque d'ingénierie dans les communes en particulier dans les communes isolées et sur la thématique eau et assainissement. Une réflexion est en cours sur la création d'un poste d'agent environnement à Trois-sauts, à la demande du maire.

4.3.2. Retour d'expérience sur l'action/collaboration de la CICI

Compte tenu des faibles interactions opérationnelles qui ont eu lieu sur la période 2021-2024 entre la CICI et les EPCI, il leur est difficile de partager un retour d'expérience sur l'action et la collaboration de la CICI. Les deux EPCI partagent toutefois l'intérêt qu'a constitué ce dispositif par sa présence locale et le regard terrain que cela a pu apporter sur des sujets techniques les concernant.

La CCEG partage qu'elle estime le maintien de l'appui de la CICI à la commune comme nécessaire.

4.3.3. Perspectives envisagées

En ce qui concerne les perspectives éventuelles de collaboration ou d'appui de la part de la CICI, la CCOG a principalement identifié :

- Des appuis ponctuels aux communes pour la rédaction de pièces de marché et de suivi de projets sur des projets d'aménagement principalement.
- Un éventuel renfort auprès des communes pour les demandes de financement et remontées de dépense.
- Concernant les potentiels appuis techniques :
 - o Eventuel renfort auprès des communes lors de la phase transitoire du transfert de la compétence eau et assainissement, pour les communes de Papaïchton et Maripa-Soula.
 - o Eventuel renfort sur l'organisation de la SMEGUY sur la thématique électrification, selon l'appréciation de la structure.

- Cas particulier du projet de réhabilitation de la mairie du bourg de Saül, pour lequel la commune a sollicité un appui en ingénierie auprès de la CCOG, qui partage ne pas forcément avoir les moyens, la connaissance et dont l'éloignement compliquerait l'appui dispensé à la commune. Selon l'EPCI, la CICI serait peut-être mieux placée pour cet accompagnement.

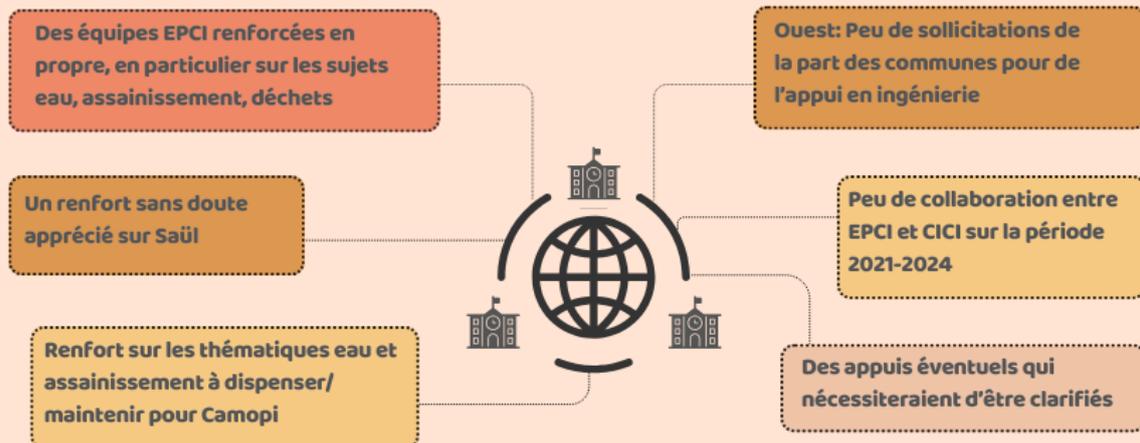
La CCOG n'identifie pas de besoins d'appui pour elle-même, dans le contexte où les moyens humains de la CCOG destinés aux communes en particulier sur les sujets eau, assainissement, déchets, se renforcent.

Toutefois, un renfort de la part de la CICI sur Saül semblerait pertinent puisque la CCOG n'y est pour l'instant que peu présente.

Du côté de la CCEG, le maintien de l'appui est jugé nécessaire auprès des communes, en effet, l'EPCI est souvent confronté à des manques de relais opérationnels au sein des équipes mairie et la CICI pourrait constituer un réel appui dans l'opérationnalité de certains projets à venir. Un renfort sur les sujets eau et assainissement est à envisager en particulier si la commune souhaite conserver sa compétence comme annoncé par le maire.

4.3.4. Synthèse des points essentiels :

Retours des EPCI: Les points essentiels



5. Bilan des partenaires

5.1. Méthode

Afin de recueillir les avis des partenaires sur le dispositif CICI mis en place et son action, des questionnaires en ligne ont été élaborés et diffusés.

Il a été jugé opportun de sonder les avis à deux niveaux :

- Technique/opérationnel, au sein des partenaires opérationnels sur le terrain avec qui la CICI a étroitement collaboré sur les projets ;
- Directions, afin de sonder la connaissance du dispositif et les avis sur le format de la cellule.

Deux questionnaires ont ainsi été construits. Celui à destination des partenaires techniques était plus étoffé et visait à questionner :

- L'historique de construction du partenariat avec la CICI
- Les sujets de collaboration,
- L'éventuelle valeur ajoutée de la CICI dans :
 - o La construction ou le maintien du lien avec les collectivités ;
 - o L'avancement des projets
 - o Le partage de connaissance et de contexte des territoires du Sud Guyane
- Le dimensionnement de la cellule en termes de moyens humains et mode de fonctionnement,
- L'articulation avec les autres dispositifs d'appui
- Les visions des besoins et proposition d'évolution

Le questionnaire à destination des directions, plus succinct, visait à questionner si le dispositif CICI était connu de la majorité des directions des structures disposant de l'appui ou de l'accompagnement aux collectivités.

Les questionnaires diffusés sont consultables en annexe 3.1 et 3.2.



Projet de restauration de l'église du bourg de Saül, Saint-Antoine de Padoue, classée Monument Historique, accompagnement par la CICI Sud-Est auprès de la Mairie de Saül (2021-En cours, en phase de consultation de travaux) ©L.Luttringer

5.2. Niveau « Directions »

Ce questionnaire a été diffusé aux principaux partenaires institutionnels, dont ceux identifiés dans la convention PACT-CICI comme membres du comité de pilotage (Copil).



Au total, le questionnaire a été transmis à 15 personnes aux niveaux directions.

Trois relances ont été effectuées afin d'optimiser les réponses et la fiabilité de l'analyse.

Sur ces 15 sollicitations, 3 réponses ont été reçues et sont consultables à l'Annexe 4.1.

Bien que la majorité des 3 personnes répondantes avaient connaissance du dispositif CICI, elles partageaient une connaissance moyenne du dispositif et de ces actions, de par le peu d'échanges qu'il y avait pu avoir à leurs niveaux.

La méconnaissance du caractère temporaire (financement de 3 ans) du dispositif était unanime.

Les personnes interrogées ont exprimé que leurs connaissances des dispositifs d'appuis en ingénierie était peu claire, et en particulier l'articulation de ces appuis. Il a été suggéré :

- De clarifier et mettre en place une articulation des ingénieries locales
- De mettre en œuvre des revues de projets annuelles pour articuler ces différentes ingénieries
- De renforcer la communication de la CICI sur ses actions.

Aucun membre du Copil du dispositif PACT-CICI n'a répondu au questionnaire 'Direction'.

Les CCITF, c'est quoi ?

Issues d'une réflexion portée par le DCTCT et par les différents acteurs de l'ingénierie du territoire, les Commissions de Coordination de l'Ingénierie Territoriales et Financières (CCITF) ont été mise en place en 2022. Deux commissions se sont tenues en 2022 et 2023 sur les territoires de la CAEL et de la CCDS. Une commission s'est réunie en 2022 sur le territoire de la CCOG, spécifique à l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni. Aucune autre commission ne s'est réunie depuis. Il était prévu que ces instances se tiennent 2 fois par an, généralement hébergées par les sous-préfectures ou la préfecture. Un pilotage par les sous-préfets d'arrondissement était envisagé, en matière de priorisation stratégiques et coordination des moyens en ingénierie et financiers. Cette nouvelle stratégie et la volonté d'y intégrer la CICI sur ses périmètres d'action a été communiquée par le Préfet à la CICI en Juillet 2022.

5.3. Niveau technique « Partenaires opérationnels »

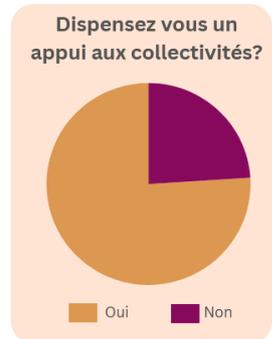
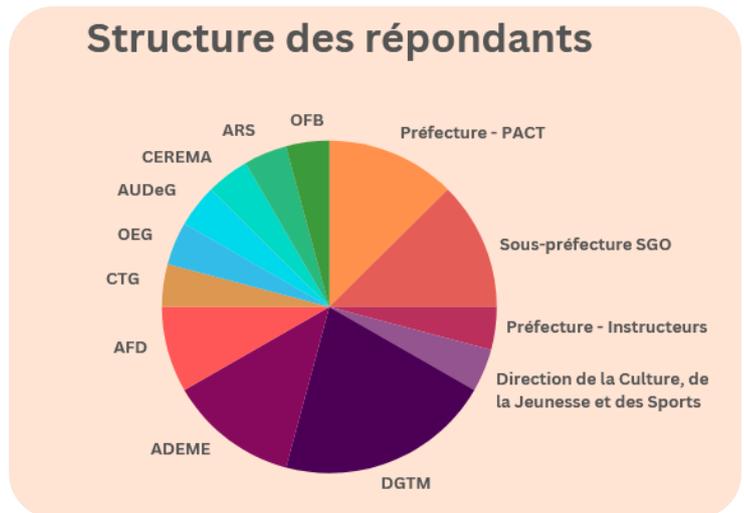
Le questionnaire destiné aux partenaires opérationnels a été diffusé à 38 personnes de diverses structures. Les compétences de ces partenaires n'étaient pas uniquement techniques sur les projets accompagnés par la CICI mais également administratives, financières et de conseil.

Sur les 38 sollicitations, 23 personnes ont répondu au questionnaire, ce qui représente un **taux de réponse de 60%**.

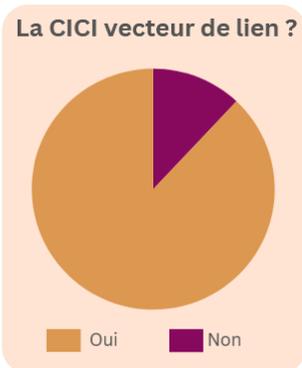
Les réponses apportées sont consultables en Annexe 4.2.

Les niveaux de collaboration des différentes personnes sollicités et répondants, n'étaient pas les mêmes. Ainsi, certaines réponses ont été réanalysées afin de traduire la tendance exprimée par les partenaires opérationnels les plus proches lorsque ceux plus éloignés pouvaient répondre « Sans opinion » par manque de retour d'expérience sur la collaboration.

Parmi les répondants, plus des $\frac{3}{4}$ ont partagé qu'ils estimaient également dispenser de l'appui aux collectivités. Au regard des structures répondantes, cet appui peut porter sur de l'appui technique opérationnel, du conseil sur des thématiques particulières, de l'appui au suivi administratif et financier des projets, etc...



UN APPUI VECTEUR DE LIEN



Près de 90% des répondants ont estimé que la CICI avait été un vecteur de lien important avec les communes et le territoire. En effet, 28% ont partagé que la CICI avait permis de créer des relations, que ce soit auprès des communes ou d'autres partenaires. 44% ont estimé que la CICI avait permis de renforcer les relations, en particulier avec les communes mais également entre partenaires. 16% des répondants ont partagé que la CICI avait permis le relais de difficultés et partage de retour d'expérience là où ils ne pouvaient être présents, diffusant ainsi la connaissance du territoire vers les partenaires et inversement.

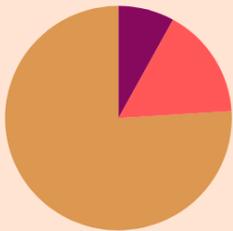
UN RELAI TECHNIQUE SUR LES TERRITOIRES

Majoritairement, il ressort que la CICI a permis de bénéficier de connaissances actualisées des contextes spécifiques des communes accompagnées. Bien que certains acteurs aient partagé disposer à leurs niveaux de connaissances suffisantes et régulières sur ces territoires, d'autres ont particulièrement apprécié les relais qu'a constitué la CICI. Ces relais ont pu être techniques sur le territoire, des constats et information d'avancements sur certains projets non fléchés CICI, soit de mise en lien ou d'alerte sur des situations dont certains partenaires n'avaient pas pu avoir une connaissance actualisée.



UN DISPOSITIF QUI SATISFAIT

La CICI a favorisé l'avancement des projets?



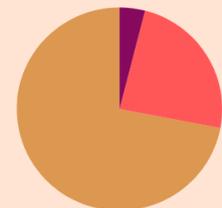
Oui Non
Sans opinion

Près de 75% des répondants ont jugé que l'action de la CICI avait favorisé l'avancement de certains projets. La majorité des partenaires a souligné l'approche de la CICI, qui a veillé à pleinement intégrer les contraintes des territoires, dans la conduite d'opération. Cela a permis d'apporter des réponses adaptées aux contextes ultra-locaux et aux difficultés qui peuvent pénaliser les projets (notamment l'anticipation et la prise en compte des aspects logistiques dès la définition du besoin).

Le lien partenarial apporté et maintenu sur les projets accompagnés sont un point positivement remonté par la majorité des répondants.

Globalement, la majorité des répondants a déclaré être satisfaits par rapport au dispositif CICI depuis 2021. Les aspects de connaissance du territoire, d'accompagnements techniques dispensés aux communes et les relations collaboratives qui ont été constatées avec les collectivités ont principalement motivé cette appréciation.

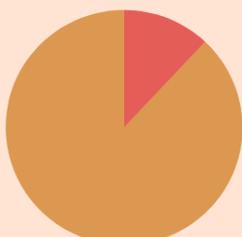
Satisfaction vis à vis du dispositif



Satisfait à Très satisfait
Moyennement satisfait
Sans opinion

UN REEL ENJEU A PROLONGER LA CICI

Un enjeu à prolonger la CICI?



Oui Sans opinion

Près de 90% des répondants voient un enjeu à prolonger le dispositif de la CICI. Ces motivations ont été argumentées dans les commentaires du questionnaire des raisons suivantes :

- Il est nécessaire de maintenir l'appui en ingénierie (technique, administratif et financier) très opérationnel qui est dispensé à des communes qui manquent de moyens humains et compétences techniques face aux enjeux très importants de leurs territoires,
- Le fonctionnement avec la PACT, communes et partenaires a été construit et est dorénavant fluide avec un positionnement clair,
- La CICI vient renforcer l'appui de la PACT auprès des communes les plus isolées, dans un contexte où la PACT appuie l'ensemble des collectivités de Guyane (22 communes et 4 EPCI) ;
- Il est indispensable de maintenir les interlocuteurs techniques CICI qui viennent renforcer les équipes de communes et constituent un relai technique précieux auprès des partenaires, tout en soulageant les équipes mairie.
- Le lien que fait la CICI entre les communes et partenaires et le partage de connaissance actualisées des réalités du territoire facilite et optimise l'avancement des projets.

DES PROPOSITIONS POUR LA SUITE

🔹 Une communication à améliorer

Les quelques propositions opérationnelles qui ont été formulées, ont traduit une certaine méconnaissance des actions effectives de la CICI, sans doute liée à un manque de communication de la part de la cellule et du Parc. La période ayant été chargée lors du lancement opérationnel du dispositif puis des projets, la priorité n'a pas été mise sur la communication. De plus, les actions

opérationnelles pouvaient s'avérer visibles seulement aux collaborateurs les plus proches avec lesquels le travail opérationnel était mené, à savoir les mairies et la PACT.

La communication sur les actions de la CICI, outre les grandes lignes d'un projet, pourrait donc être un point à améliorer pour la suite.

◆ L'articulation des appuis en ingénierie à clarifier

Le flou qui réside actuellement sur les dispositifs d'appuis en ingénierie existant et leur articulation a été remonté. Cela fait échos à des partages de la part des communes et partenaires. La clarification du rôle de la CICI, nécessite donc également que l'articulation entre les autres appuis en ingénierie soit claire, à la fois pour les communes, les partenaires et également entre les acteurs eux-mêmes. La récente réorganisation de la PACT et CCITF vont dans ce sens, mais il serait sans doute utile de clarifier le panel des appuis en ingénierie disponibles localement, la répartition des rôles, l'articulation et les interlocuteurs à privilégier.

◆ Un périmètre thématique d'appui à clarifier

Comme relaté au chapitre 3.2 "Bilan qualitatif", le tour de table des partenaires et la pré-sélection de projets par la PACT, a amené la CICI, à son lancement, à revoir son périmètre d'action et ne pas se positionner intégralement sur l'amélioration des services de bases comme initialement prévu. Cette réadaptation contextuelle a nécessairement amené des incompréhensions de la part de certains partenaires. Les évolutions des vacances de postes partenariales ont également amené des constats de lacunes d'appui sur certains sujets, d'une année à l'autre. Pour la suite, il est évidemment nécessaire de questionner puis clarifier le périmètre d'appui de la CICI. C'est d'ailleurs un des enjeux majoritaires de cette démarche de bilan.

Les répondants ont eu des propositions différentes sur la question des sujets sur lesquels la CICI devrait se positionner ou se repositionner. En effet, certains encouragent à renforcer les appuis sur les services de base, dont les besoins sont criants sur les territoires mais souvent déjà accompagnés par les EPCI, d'autres encouragent au contraire à dispenser un appui large afin de pouvoir répondre généralement et de façon adaptative aux besoins des collectivités.

◆ Des moyens à renforcer

Certains partenaires, notamment opérationnels ou intervenants sur les territoires concernés, encouragent à un renfort des moyens afin de renforcer l'appui qui est dispensé à ces communes.



Le saviez-vous ?

- *L'intégralité des demandes d'accompagnement des communes ont fait l'objet d'une pré-sélection et décision d'appui effectuée par ou avec la PACT (Préfecture-Etat).*
- *L'action de la CICI, outre les déplacements terrains et relations partenariales, a majoritairement porté sur de la conduite d'opération, allant de la définition du besoin, au suivi des travaux en passant par l'élaboration de demandes de financements, appuis aux processus administratifs internes des communes (préparation de délibération etc.), et la rédaction et le pilotage de marchés publics.*

6. Perspectives pour 2024-2025 et une CICI 2

6.1. Contexte à partir de 2024

6.1.1. Evolution des appuis aux collectivités

Le contexte dans lequel s'intègre la CICI a évolué depuis sa mise en place de 2021. En effet, les appuis en ingénierie à disposition des collectivités se sont notablement développés.

D'une part, l'action de la PACT s'est rapprochée localement des communes par l'hébergement au sein des sous-préfectures de Saint-Laurent du Maroni et de Saint-Georges de l'Oyapock de deux chargées PACT, en appui à la PACT hébergée en Préfecture.

L'Etat a également renforcé les appuis disponibles en particulier au travers des programmes tels que Village d'Avenir, Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, etc... Les accompagnements de ces dispositifs sont plutôt de l'ordre macro et de l'appui à de la planification de projets et d'actions structurantes pour les communes. Le dispositif Village d'Avenir à l'ambition de dispenser un appui relevant de la conduite d'opération mais il a été annoncé qu'il ne sera pas prolongé après 2026.

Le Cerema, qui s'est implanté sur le territoire des Antilles Guyane à partir de 2021 a depuis mis en place son action et notamment une possibilité d'accompagnement technique, généralement payant, en proposant différentes formules d'appuis ou de diagnostic.

La mise en application du Plan Eau Dom a connu un tournant à partir de fin 2023, avec la structuration de son action, notamment par la définition et la tenue régulière d'instances, aux niveaux techniques, financiers et politiques.

L'appui de conseils s'est également notablement développé, en particulier sur les thématiques d'énergies renouvelables, d'économie d'énergie et d'isolation des bâtiments. Des conseils et accompagnement techniques à la définition du projet sont prodigués par l'Ademe et plusieurs associations, locales ou nationales, à destination des collectivités. Ces appuis ne vont généralement pas au-delà de l'aide à la définition, relais vers des guides ou conseils et ne consistent pas à des appuis opérationnels de conduite de projet dans sa globalité.

Un schéma d'illustration des appuis disponibles aux communes est présenté ci-après. Il est complété par la cartographie de l'offre en ingénierie locale disponible sur la Guyane, élaborée récemment par la PACT et consultable au chapitre 6.1.2, page 37.

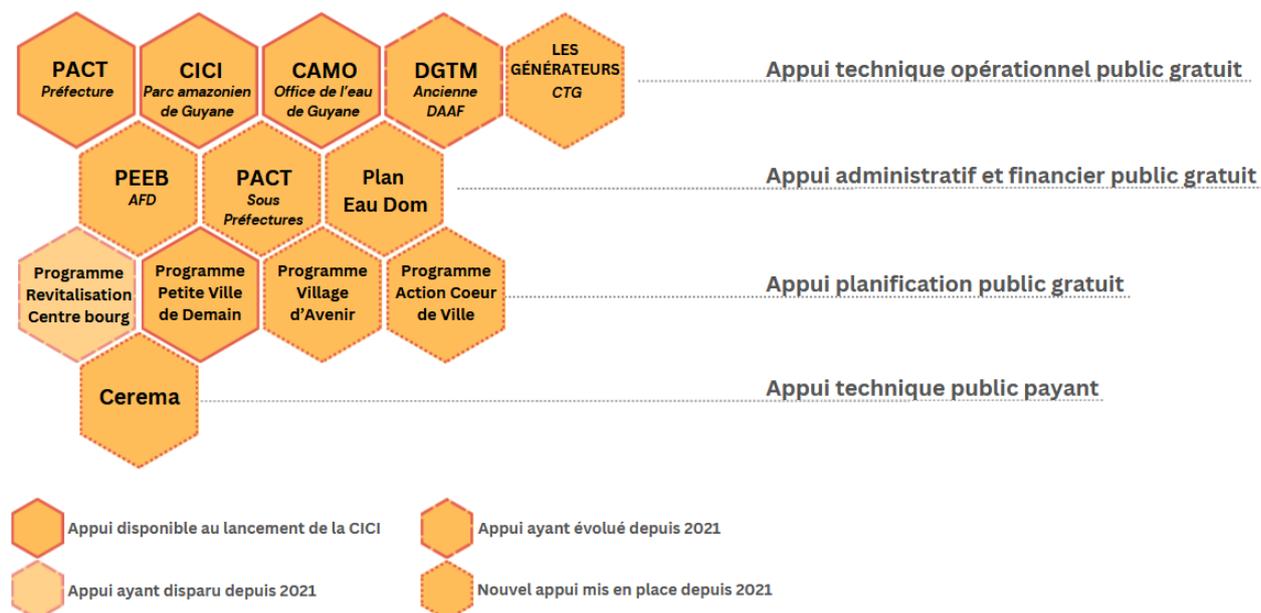


Figure 9: Panorama *non exhaustif*, des appuis en ingénierie existants localement (hors conseils techniques)

En parallèle de ces évolutions importantes des appuis aux collectivités, les EPCI ont œuvré à considérablement renforcer leurs moyens sur leurs compétences propres, tout particulièrement sur des postes opérationnels en lien avec les thématiques déchets, eau potable et assainissement.

Il semble donc que depuis 2021, les appuis aux communes se soient largement développés, à la fois au niveau des acteurs et structures hébergeantes mais également au niveau des thématiques.

Toutefois, la majorité de ces appuis consiste à dispenser un accompagnement de coordination ou pilotage et non pas de conduite d'opération globale.

Seuls les appuis dispensés par les EPCI et structures de 1^{ère} ligne sur le schéma ci-dessous consistent en un appui global poussé et complet, auprès des collectivités, relevant de la conduite d'opération.

6.1.2. Articulation des appuis aux collectivités

A son lancement, la PACT avait l'ambition d'articuler les différents appuis à disposition des collectivités territoriales. Le contexte Covid et leur contexte interne, notamment un fonctionnement en sous-effectifs entre 2022 et 2024 n'a pas permis de remplir cette ambition à ce moment-là.

En 2024, la PACT et la Préfecture ont engagé un travail de recensement des appuis disponibles sur le territoire local et national, se basant sur un travail préliminaire effectué par l'ANCT à l'échelle des outre-mer en 2022-2023. La répliation de ce travail sur le territoire de la Guyane est menée par la PACT/DCTCT et a abouti début 2025 à une cartographie des appuis localement disponibles, présenté ci-après.

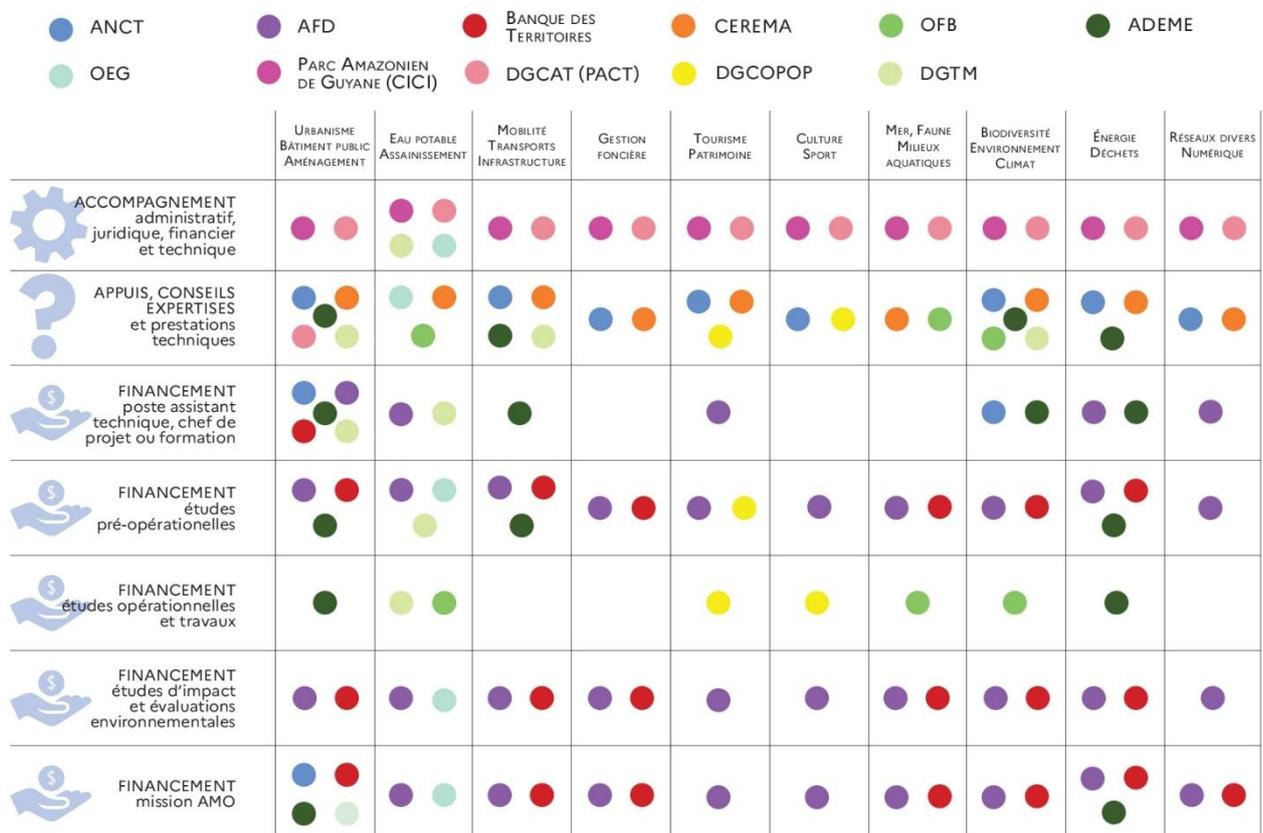


Figure 10 : Cartographie des appuis aux collectivités, localement disponibles en Guyane (source : PACT)
En cours de validation

Les modalités de saisine de ces appuis et une éventuelle centralisation est encore en cours de structuration. Toutefois, l'ambition est que l'appui aux collectivités soit tracé, structuré et articulé au niveau de la préfecture. En 2022, la préfecture a annoncé la volonté de mettre en place des instances régulières de coordination de l'ingénierie territoriale (cf. encadré CCIT du chapitre 5.2, page 32).

A ce jour, toutes les "instances" en place dont la CICI a connaissance et prend part, tant que possible, sont :

- **CCITF** : aucune instance organisée depuis 2023 sur les territoires sur lesquels intervient la CICI. Cette instance a vocation à coordonner les appuis en ingénierie sur les diverses thématiques.
- **Cotech du Plan Eau Dom** : Instances organisées tous les 2 mois environ, piloté par la DGTM. Cette instance, regroupant l'ensemble du réseau d'ingénierie sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement, a vocation à valider la pertinence technique, prioriser, exposer et faire l'état d'avancement des dossiers et échanger sur les problématiques techniques des opérations. Cette instance n'a pas vocation à coordonner les appuis qui s'organisent en amont.
- **Comité de Suivi des Contrats de Projets** : organisé par la DGTM dans le cadre du Plan Eau Dom. Cette instance est présidée par les sous-préfets et regroupe Elus et techniciens des communes. Elle vise à faire le bilan des projets et actions inscrites aux Contrats de Progrès.
- **Revue de projets au sein de certaines sous-préfectures** : Ces instances n'ont pas vocation à coordonner les appuis, mais sont propices aux échanges et partages de connaissance sur les dispositifs existants, moyens de les mobiliser et procédure de saisines.

Ainsi, à ce jour, une articulation officielle des appuis aux collectivités n'est pas en place mais l'ambition de la Préfecture de mettre en place cette coordination à travers la PACT se concrétise.

Cette articulation et coordination devrait donc se clarifier prochainement, dans le prolongement du travail effectué de recensement des appuis et de leurs modalités, périmètres et thématiques d'action.

Compte tenu de son expérience de coordination ou absence de coordination avec d'autres appuis aux communes, et au regard des constats de flou dans lequel évoluent généralement les communes et partenaires dans le panorama des appuis aux collectivités, la CICI ne peut qu'encourager la mise en place d'une articulation des appuis à disposition des collectivités territoriales.



6.2. Portage du dispositif de la CICI

Le portage de la CICI par le Parc amazonien de Guyane apparaît, au regard de ces 3 années écoulées et des retours exprimés par les communes, comme très pertinent d'un point de vue de neutralité, disposition des moyens logistiques et accès aux connaissances des territoires à travers ses antennes locales et agents qui y sont rattachés.

En plus de ces avantages logistiques, d'accès à la connaissance du territoire et de réseaux, un portage par le Parc présente aussi plusieurs autres avantages.

D'un point de vue de gestion administrative, la gestion de la cellule (gestion RH ou de fonctionnement), n'incombe pas aux collectivités et de fait soulage une certaine gestion.

Un portage par le Parc permet également de ne pas 'bloquer' un poste au sein des collectivités. C'est-à-dire qu'au lieu d'un poste, la collectivité peut envisager la création d'un second poste d'appui (par exemple sur financement Fond Vert ou Volontaire d'Aide Technique comme envisagé par l'ANCT). Ce renforcement permettrait donc que la commune dispose de 2 appuis opérationnels : l'un en propre dans ses services, l'autre au sein de la CICI. L'appui de la CICI pourrait alors évoluer, en pilotage et coordination au niveau de la CICI et de la traduction opérationnelle et administrative au niveau des nouveaux effectifs de la commune. Ce fonctionnement pourrait être particulièrement adapté aux communes disposant de peu de moyens humains et dont les tâches administratives constituent un investissement important de la part de la CICI.

6.3. Format de la cellule / Réflexion sur une éventuelle réorganisation

La notion de renfort éventuel au sein des équipes des collectivités, suggérée au paragraphe précédent, permettrait à la CICI d'être plus disponible au niveau de la mobilisation de ses compétences techniques. Cette organisation favoriserait également la montée de compétence et une autonomie des communes, par une maîtrise plus régulière et élargie des procédures administrative et techniques.

La CICI avait envisagé une restructuration en interne, passant de 2 chargé.e.s de projets à 2 chargé.e.s de projets et 1 pilote de projets/cellule. Toutefois, compte tenu de la diversité des territoires, du temps que représente les déplacements pour maintenir un niveau de connaissance adapté et actualisé de chaque communes, un poste de pilote uniquement ne semble pas forcément le mieux adapté.

Au regard du temps passé par communes et des tâches sur lesquelles la CICI est mobilisée, il apparaît qu'il y a un besoin accru d'appuis du côté de Camopi. En effet, cette commune a exprimé sa volonté de conserver en propre les compétences eau potable, assainissement et déchets. De plus, au regard de son territoire étendu, des ambitions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et de l'équipe mairie qui fonctionne en effectif très réduit, il conviendrait de considérer un appui à temps plein sur cette commune et la CCEG sur ces thématiques dans les 3 prochaines années. Cela permettrait de se concentrer sur la conduite de projets structurants afin de rattraper le retard en infrastructure que rencontre la commune de Camopi, notamment en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement.

Dans le cas où la mairie de Maripa-Soula maintiendrait son souhait d'un appui ponctuel très limité, il pourrait être cohérent d'envisager un appui regroupé auprès des communes de Papaïchton et Saül.

Ainsi, la cellule CICI pourrait rester sur un format de 2 ETP voire de 3 ETP idéalement, en envisageant 1 chargé.e de projets Papaïchton et Maripasoula, 1 chargé.e de projets Camopi-Trois-sauts, 1 chargé.e de projets Saül et pilotage de la cellule CICI.

Un appui qui serait fortement apprécié de la CICI serait un renfort ponctuel au besoin sur la rédaction de pièces de marchés, suivi et remontées de dépenses. La charge ne représenterait pas un poste à temps plein. Ce travail ne nécessiterait pas forcément une connaissance fine et actualisée des contextes et réalités terrain. Une réflexion sur un hébergement Parc à travers les effectifs déjà présents pourrait être à considérer (financement partiel et donc positionnement partiel en hors plafond d'un agent déjà présent dans les effectifs du PAG mais ponctuellement affecté aux actions CICI sur les aspects marchés publics).

En ce qui concerne le périmètre de chaque chargé.e de projet, une réflexion a envisagé revoir la répartition géographique actuelle pour une répartition thématique. Le principal frein qui a été identifié à cet éventuelle nouvelle répartition est la perte de temps qu'induirait une présence et une connaissance actualisée sur les 4 communes. Le fonctionnement actuel de la CICI, qui repose sur une répartition géographique a montré que des échanges réguliers avaient lieu entre les chargé.e.s de projets afin de partager leurs compétences et éventuellement venir renforcer ponctuellement sur certains projets. Le maintien d'un seul interlocuteur auprès des communes a été particulièrement apprécié par celles-ci.

Ainsi, dans le cadre d'une CICI2, le maintien d'une répartition géographique des appuis de la CICI semble à privilégier.

Format idéal de la CICI :

- ▶ Maintien de la répartition géographique, 1 poste dédié à 1 voire 2 communes maximum.
- ▶ Idéalement 3 ETP, à minima 2 ETP



Lors de la présentation de ce bilan aux communes, elles ont exprimé que ce format leur paraissait très adapté. La limitation du périmètre à 2 communes maximum leur apparaît comme essentiel pour avoir une très bonne connaissance des projets. Le rajout d'un ETP pour renforcer l'appui à Camopi permet à cette dernière d'entrevoir pouvoir appeler Camopi « une vraie commune », d'ici quelques années.

6.4. Thématiques et perspectives de projets

La diversité d'appuis de la CICI ressort comme une de ses forces et source de satisfaction de la part des communes. Sans se positionner sur des compétences qui peuvent être dispensées par d'autres structures d'appui, la CICI a su à minima orienter voire initier des projets pour être ensuite plus matures et définis pour une réalisation opérationnelle. Le projet des berges en est l'exemple type. Le fait de ne pas limiter l'accompagnement encourage également les communes à questionner la CICI sur les projets qu'ils souhaitent mener, la CICI oriente vers les partenaires les plus à mêmes d'accompagner le cas échéant, sinon chercher des solutions avec la commune et dans le dernier cas, les appuie en fonction de la priorité et l'urgence du projet. Ce positionnement à la carte semble est un fonctionnement qui convient des deux côtés, bien que du côté de la CICI, il est nécessaire de prévoir un budget et un temps de formation pour s'assurer que les agents disposent des moyens pour dispenser cet appui au mieux.

L'évolution des conditions du transfert de compétences eau et assainissement rebat certaines cartes sur cette thématique. En parallèle, certaines communes, en particulier Papaïchton et Camopi ont partagé leurs inquiétudes quand au transfert de ces compétences d'ici 2026 et notamment de l'important travail à mener de leur côté pour préparer ce transfert, tant en termes de service que d'infrastructures.

Parallèlement, il est constaté que la situation de gestion des déchets, en particulier sur les écarts reste nettement imparfaite et représente une charge importante pour les EPCI.

Recentrer une partie de l'appui de la CICI sur les services de bases, eau et assainissement en priorité puis déchets et électrification au besoin, semblerait cohérent avec d'une part les constats et demandes de certains EPCI et communes mais également par rapport à la volonté initiale du dispositif d'améliorer en priorité les services de bases sur les 4 communes de la zone d'adhésion du parc, incluant les écarts des bourgs principaux, souvent gérés de manières secondaires.

Cette révision du périmètre et recentrage de l'appui pour certaines communes sur les services de bases, est à requestionner et valider avec les communes et les EPCI.

Périmètre thématique de l'appui de la CICI :

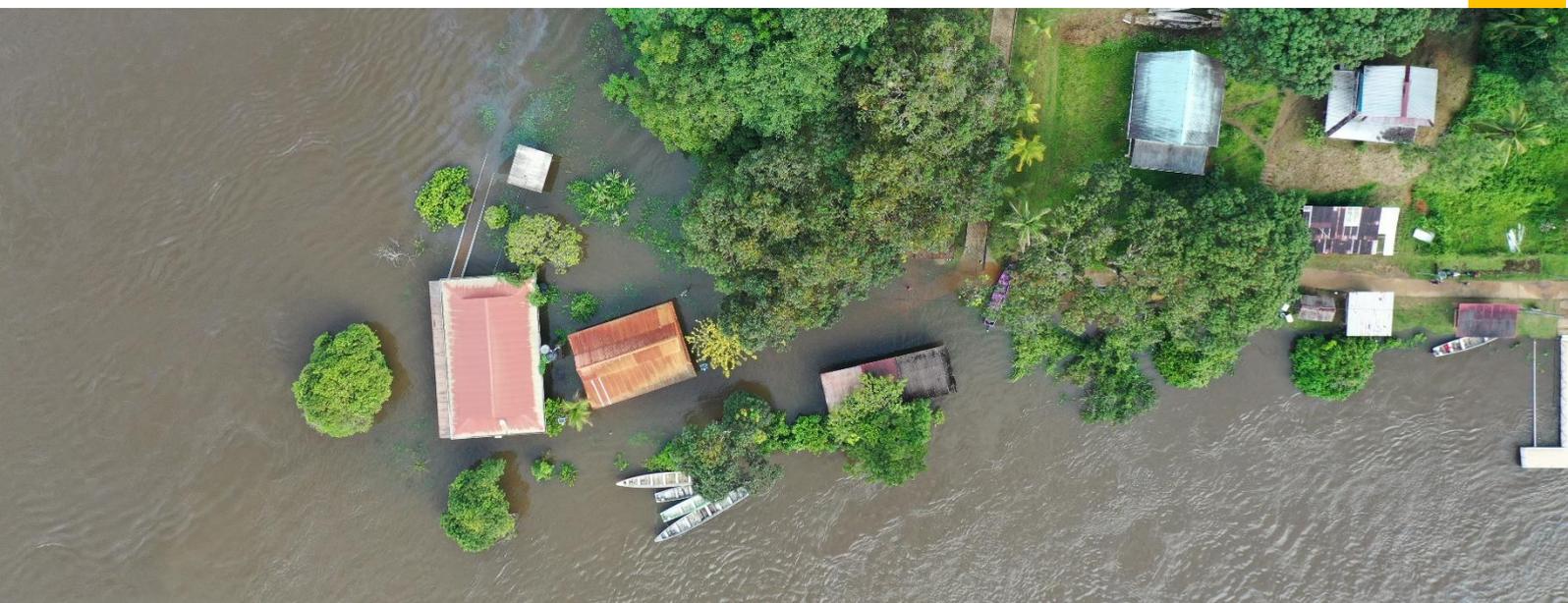
- ▶ Maintien d'appuis larges "à la carte"
- ▶ Recentrage d'une partie des appuis sur les services de bases en priorité eau et assainissement, en fonction des besoins des communes et EPCI

6.5. Durée du dispositif

Le chapitre 2.5 a démontré que la concrétisation matérielle des projets intervient généralement 3 à 4 ans après son démarrage, pour les projets disposant d'un accompagnement en ingénierie. En effet, les délais de définition du besoin, demande de financement, recrutement via les procédures de marchés publics sont longues et rallongées lorsqu'il est inclus des délais de validation par les communes. Les pièces sont préparées et les communes valident et déposent.

Au regard de ces éléments, il apparaît peu cohérent de proposer un appui dont la durée est inférieure à 3 ans. L'idéal, si le dispositif ne peut pas être pérennisé, serait de disposer d'une vision sur à minima 5 ans. Avec cette durée, il est plus probable que les projets accompagnés le soient jusqu'à leur réalisation matérielle et clôture administrative et financière, apportant ainsi également un appui dans le suivi des factures et la remontée des dépenses. Une durée de 5 ans constituera aussi sans doute un atout d'attractivité pour le recrutement sur ces postes.

Un appui d'au moins 5 ans serait l'idéal au vu des durées des projets.



6.6. Estimation financière d'une CICI 2

Au regard des conditions idéales identifiées et proposées ci-dessus, issue du travail de bilan réalisé et considérant ces 4 années de fonctionnement de la cellule CICI, l'estimation financière d'une CICI2 s'élève à 1,25 m€ dans le cas de recrutement de contractuels.

Cette estimation est construite de la manière suivante :

- 1,125 m€ de masse salariale pour 3 ETP sur 5 ans.
- 125 k€ de fonctionnement.

Sur la période 2021-2024, il a été constaté que les estimations financières initiales liées à la masse salariale était un peu basses au regard des compétences techniques nécessaires et des évolutions intervenues sur la période (révision du point d'indice, évolution d'échelon, etc...). Ainsi, au regard de ce retour d'expérience, il semble pertinent de considérer une dépense chargée employeur de 150 000€/an pour 2 ETP.

Considérant la proposition d'augmenter les moyens humains de la CICI de 2 à 3 ETP, cela implique donc un coût chargé de 225 000 € annuel pour 3 ETP.

Au niveau du fonctionnement, les estimations des moyens de fonctionnement sur la période 2021-2024 étaient larges (18 360 €) mais apparaissent aujourd'hui réalistes dans la perspective des suivis de chantiers qui vont se mettre en place très prochainement (phase opérationnelle de réalisation matérielle des projets – Eglise et Gîte sur Saül, Gîte sur Trois-sauts, ...). Cette estimation est aussi cohérente au regard des moyens de formation qu'il est nécessaire de provisionner pour accompagner les prises de postes à venir (remplacement CICI Ouest, actuellement vacant, recrutement CICI 3^{ème} ETP). Ainsi, l'estimation de 18 360 €/an/2ETP, augmentée à 3ETP peut être arrondie à 25 000€ au lieu de 27 540€ (ratio : x 3/2), en considérant l'économie de mutualisation sur le poste formation.

Les moyens de fonctionnement s'élèveraient donc à 125 000 € pour 5 ans pour 3 ETP, incluant les frais de formation, de déplacement, d'hébergement, et autres éventuelles prestations ponctuelles de renfort si nécessaire.

Les moyens humains dédiés au fonctionnement de la cellule s'élèveraient eux à 1 125 000 € pour 3 ETP sur 5 ans.

Cela représente un investissement annuel par commune de 62 500 €, incluant masse salariale chargée, fonctionnement et déplacement. A titre de comparaison, un poste d'ingénieur en commune isolée représente environ 80 000 € chargé, hors déplacement, formation, gestion administrative et RH.

Également, pour comparaison, les missions d'appui/assistance à maîtrise d'ouvrage s'élèvent par projet généralement entre 15 000€ pour les très petites et courtes interventions relevant plutôt de l'ordre du conseil, à plus de 100 000€ pour un appui opérationnel plus poussé.

La diversité de l'appui de la CICI représente une économie tant dans les regards techniques portés au fil des missions techniques que dans le nombre et la diversité des projets accompagnés.



Les recrutements menés depuis fin 2024 sur le poste CICI Maroni, ont témoigné de l'intérêt que suscite le poste pour des fonctionnaires seniors majoritairement en provenance de collectivités. Ces profils, bien que souvent très cohérents au regard des compétences recherchées, représentaient un coût salarial beaucoup plus important que les budgets provisionnés jusqu'à présent.

Ce constat amène à présenter une seconde hypothèse pour le financement de la CICI2, prenant en compte 2 ETP sur 3, comme profils de fonctionnaires seniors expérimentés.

Pour cette hypothèse, les coûts chargés de masse salariales s'élevaient alors à 116 400€ brut/an/ETP. Ainsi, la masse salariale de la CICI pour 3 ETP dont 2 fonctionnaires seniors et 1 contractuel à 75 000€ brut annuel représenterait un montant sur 5 ans de : 1 539 000 €.

A cela s'ajouterait les 25 000€ de fonctionnement par an.

Sur 5 ans, le coût de la CICI dans cette hypothèse de 2 fonctionnaires seniors et 1 contractuel serait alors de 1 664 000 €.

6.7. Pistes de financement

Actuellement la CICI dispose d'un financement complémentaire de 9 mois pour 2 ETP, issu du Fond de Transformation de l'Action Publique déconcentré.

Des échanges ont été menés avec l'Ademe et l'AFD en 2023 mais n'ont pas abouti à une concrétisation.

Le Fonds vert pourrait constituer une piste à investiguer dans le cadre de la mention ci-dessous extraite de la page 4 du Cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs, concernant la mesure transverse Appui à l'ingénierie (Edition 2024).

➤ Cofinancement, via une subvention, d'un poste d'animateur ou de chef de projet contractuel au bénéfice des collectivités :

Le fonds vert pourra cofinancer un chef de projet CRTE, en veillant à sa complémentarité avec les chefs de projets déjà présents sur le terrain dans le cadre des programmes nationaux de l'ANCT (Villages d'avenir, PVD, ACV, etc.) ou d'autres dispositifs (ADEME, Agences de l'eau, Banque des territoires, etc.).

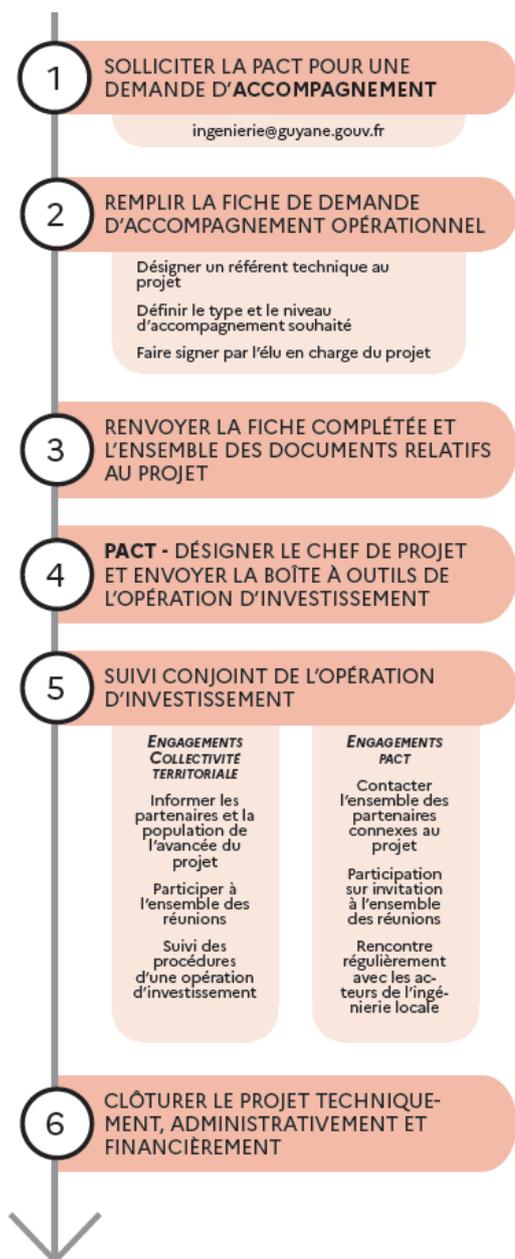
Lorsque le contexte local le justifie, ces chefs de projet pourront être financés dans d'autres structures (ATD, agences d'urbanisme, CAUE, PETR, PNR...) ou dans le cadre d'autres dispositifs contractuels entre l'Etat et la collectivité, mais toujours dans le cadre de l'animation et la planification de la transition écologique.

La majorité des financements vise à financer en propres le renfort de compétences au sein des collectivités (communes ou EPCI). Le montage particulier d'un hébergement au Parc amazonien de Guyane, nécessite donc de rassembler les forces vives et financeurs potentiels pour dégager les modalités de mise en place d'un tel financement.

Il convient de préciser que les thématiques accompagnées par la CICI sont diverses et évolutives. Les attentes en termes d'objectifs thématiques, sont donc à modérer au regard de l'appui approfondi parfois administratif qui est mené et qui n'amène pas forcément dans les délais attendus des résultats matériels.



6.8. Modalités de saisine



Depuis 2024, la PACT a mis en place une procédure de saisine pour solliciter l'appui de la PACT-CICI. L'ambition est que cette démarche soit ensuite centrale et permette de répartir les demandes d'appuis entre les différents acteurs de l'ingénierie locale.

Les documents d'information et la fiche de saisine sont consultables à l'annexe 5.

La fiche de demande est à transmettre à l'adresse générique ingenierie@guyane.gouv.fr.

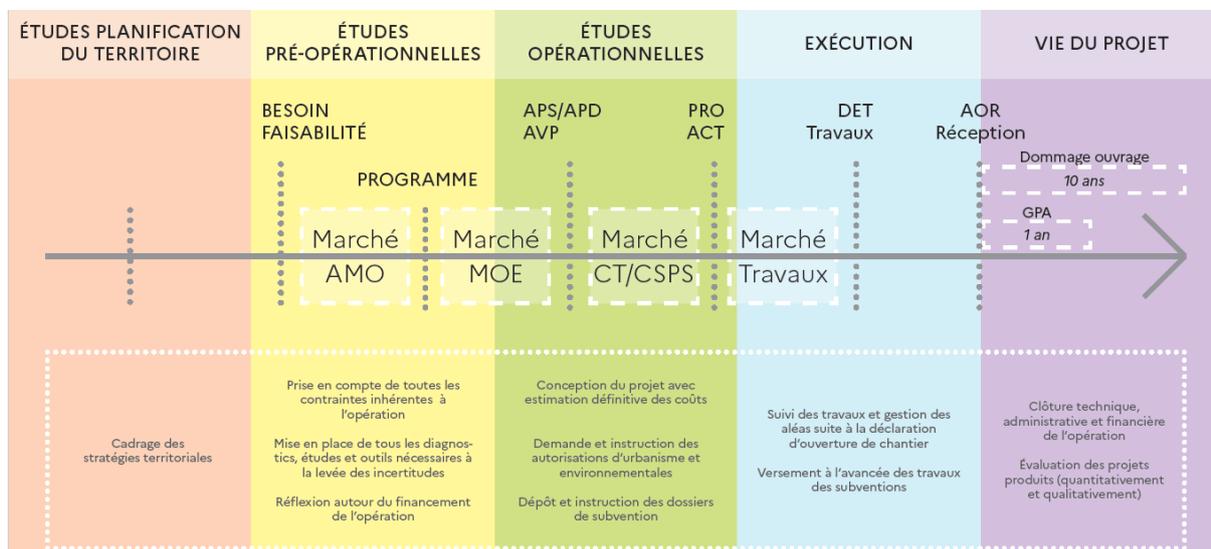
Une fois la demande reçue par la PACT, cette dernière procède à une première analyse interne ou avec la CICI si la demande porte sur son périmètre d'action.

En fonction des thématiques, d'autres services et institutions sont sollicités pour répartir les appuis en fonction des compétences de chacun. Le travail engagé de cartographie des appuis aux collectivités localement disponibles en Guyane vise à faciliter l'identification des appuis compétents.

L'appui de la PACT et les demande d'accompagnement porte sur l'intégralité du territoire de la Guyane.

Les illustrations sont extraites du flyer de la PACT

La sollicitation de la PACT peut avoir lieu à n'importe quel moment du projet. Toutefois, plus tôt est sollicitée l'intervention, meilleur sera l'accompagnement.



7. Conclusions : Bilan et Perspectives

7.1. Conclusions de bilan 2021-2024

Mise en place en 2021, la CICI est un dispositif jeune qui a su s'intégrer et trouver sa place tant auprès des communes que dans le panorama des acteurs locaux de la Guyane.

L'appui dispensé a été réajusté en fonction des besoins du moment des communes et des appuis en ingénierie déjà en place alors. L'appui ne s'est pas "bloqué" sur les services de base mais a été adapté pour répondre aux enjeux des maires et de leurs équipes à ce moment-là.

La CICI a constamment veillé à maintenir des liens partenariaux importants, en tout premier lieu avec la PACT et leurs relais au sein des sous-préfectures mais également auprès des partenaires opérationnels du territoire tels que l'office de l'eau, la DGTM et certains EPCI.

La mise en route de cette cellule a constitué un investissement important afin de créer des relations de confiance avec les communes, développer une connaissance fine et actualisée des territoires accompagnés et développer les liens et collaborations avec les partenaires. Ce travail aujourd'hui réalisé permet à la CICI d'évoluer de manière connue et reconnue, tout du moins par ceux avec qui elle travaille régulièrement. Il ressort de ce bilan que la CICI reste également méconnue de certains acteurs et que ses actions peuvent apparaître floues pour certains, en particulier le détail opérationnel des appuis qui ont été dispensés. Imputable au fait que la priorité n'a pas été mise sur la communication extérieure, ce bilan devrait permettre d'apporter une image plus claire aux partenaires plus éloignés de l'opérationnalité des projets qui ont été et sont accompagnés.

Les échanges avec les communes ont souligné la satisfaction de ces dernières de disposer d'un outil d'appui tel que la CICI. En effet, l'accompagnement très opérationnel sur les projets soulage considérablement les équipes mairies et apporte un dynamisme qui peut parfois manquer dans des contextes où les tâches à réaliser sont extrêmement diverses et lourdes. En complément de cet accompagnement opérationnel, les mairies ont salué la posture de la CICI, restant toujours à sa place de conseil et d'exécutant et maintenant les communes à leur rôle décisionnel et de réalisation des tâches clés (dépôt de demandes de financements, publication de marché etc.). L'atout du rôle de conseil a été souligné par plusieurs d'entre elle. Enfin, la majorité des communes identifie comme une des principale force de la CICI, sa connaissance fine et actualisée du terrain. Cela permet par moment d'avoir des réponses sur des sujets techniques sur lesquels eux-mêmes n'auraient pas la réponse. Le relais des réalités de leurs territoires auprès des partenaires constitue également à leurs yeux un renforcement du travail et d'argumentaire qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

Les EPCI et partenaires soulignent également la connaissance des contextes et réalités terrain comme un réel atout dans l'appui dispensé par la CICI. La grande majorité des partenaires considère que le dispositif est utile et nécessite d'être maintenu.

Le dispositif de la CICI est donc aujourd'hui en place, identifié et naturellement utilisé par les communes. Le bilan est globalement très positif et les pistes d'amélioration identifiées seront prises en compte dans les perspectives de la suite.

7.2. Perspectives de suite

L'analyse des 3 premières années de la CICI, qui ont été riches et intenses, a permis de dégager des pistes d'adaptation pour la suite du dispositif. Ces conclusions se basent sur l'analyse croisée des regards interne de la CICI et du Parc, des collectivités, directement concernées par le dispositif, les EPCI et partenaires, dont la PACT avec qui la collaboration opérationnelle est étroite.

En première conclusion, il est unanime que tous conviennent, au-delà de la pertinence, de la nécessité que l'appui de la CICI soit maintenu auprès des communes.

L'analyse de l'évolution des projets et des consommations de crédits tend à encourager une durée rallongée du dispositif. Initialement dimensionnée pour 3 ans, il est effectivement constaté que les projets ne peuvent pas être réalisés dans un temps si court. La posture d'accompagnement induit des temps de validation, ce qui rallonge légèrement le processus de réalisation mais favorise la montée en compétence. De plus, les délais de recrutement, via les marchés publics, sur ces territoires très isolés, rallongent considérablement les durées effectives des projets accompagnés. Les premières consommations des crédits alloués n'interviennent généralement pas avant la 4^{ème} année pour les opérations de bâtiment. Dans ce contexte, il apparaît plus pertinent de dimensionner une CICI 2 pour une durée d'à minima 5 ans.

La répartition géographique de l'appui entre les chargé.e.s de mission apparaît au final comme une force du dispositif. En effet, compte tenu des temps de déplacement, il est réaliste pour 1 chargé.e de projets, de développer et entretenir une connaissance fine de deux territoires maximums. Cela permet aussi une meilleure disponibilité pour les équipes mairie, en parallèle de la conduite des opérations. Ainsi, une répartition géographique, appui de 2 communes maximum, est à maintenir.

Au niveau des moyens humains, il a été constaté que la gestion des projets et le pilotage de la cellule, en particulier dans des contextes prolongés de recherche de financement, apportaient une charge de travail importante sur les chargé.e.s de projets. En complément de cela, les enjeux et besoins de certains territoires en termes d'appuis ne pouvaient pas être satisfaits en majorité, faute de disponibilité, en particulier pour le cas spécifique de Camopi, qui a des besoins démultipliés du fait de l'éclatement de son territoire sur le sujet eau potable et assainissement. Il apparaît donc cohérent d'augmenter légèrement les moyens humains et de les porter de 2 à 3 EPT, avec un EPT dont une partie des tâches serait dédiée au pilotage de la cellule et à l'appui administratif, déchargeant ainsi un peu plus les autres agents, qui pourraient plus se concentrer sur la conduite opérationnelle des projets.

Ce bilan a également été l'occasion de questionner le périmètre de l'appui dispensé par la CICI dont la cible initiale était l'amélioration des services de bases. A ce jour, il apparaît que les moyens des EPCI ont considérablement évolué ou sont en voie de l'être. En effet, la CCOG s'est dotée d'un pôle dédié à l'eau et l'assainissement et a renforcé ses moyens sur le volet déchet. La CCEG développe également un pôle sur l'eau et l'assainissement. La mise en place de la SMEGUY⁸ devrait également permettre une amélioration sur les sujets électricité. Toutefois, certaines communes ont partagé leurs craintes par rapport aux enjeux liés à la préparation du transfert des compétences eaux et assainissement initialement prévu pour 2026. Les EPCI ont confirmé que des appuis opérationnels auprès de ces communes dans le cadre de la préparation de ce transfert pourrait être un réel renfort. En parallèle de ces constats, le Parc souhaite aussi réaligner les appuis dispensés avec ses ambitions pour les populations locales, sans pour autant répondre absent sur les projets structurants des collectivités sur lesquels aucun autre appui ne pourrait être disponible.

⁸ Syndicat Mixte de l'Energie de la Guyane

Ainsi, il semble pertinent de maintenir un appui large, à la carte, avec un recentrage pour les communes de Camopi et Papaïchton, sur les thématiques eaux et assainissement pour une majorité des projets accompagnés.

En termes de portage, l'hébergement au Parc constitue une réelle valeur ajoutée au quotidien, à la fois pour les relais sur les territoires via les différentes délégations et antennes du parc et par les avantages logistiques dont il dispose. Cet hébergement décharge également les communes et la préfecture de la gestion administrative et RH de la cellule et constitue une posture plus neutre, appréciée par les communes.

Ainsi, en conclusion :

Le format idéal pour la suite CICI :

- ◆ Un dispositif à conserver
- ◆ Privilégier un financement sur 5 ans
- ◆ Maintenir une répartition géographique
- ◆ Renforcer les moyens passant de 2 à 3 ETP
- ◆ Maintenir des thématiques larges mais recentrer sur les sujets de base
- ◆ Maintenir l'hébergement au Parc
- ◆ Une estimation financière de 1,25m€ à 1,66m€



Les annexes suivantes sont disponibles sur demande auprès de :

cici@guyane-parcnational.fr

lynn.luttringer@guyane-parcnational.fr

fanny.rives@guyane-parcnational.fr

ANNEXES 1 : Fiches des projets accompagnés par la CICI

ANNEXES 3.1 : Questionnaire diffusés aux partenaires Techniciens

ANNEXES 3.2 : Questionnaire diffusés aux partenaires, niveau Directions

ANNEXES 4.1 : Réponses au questionnaire niveau Directions

ANNEXES 4.2 : Réponses au questionnaire partenaires Techniques

ANNEXES 5 : Fiche de saisine et flyer d'information PACT

Demande d'accompagnement en ingénierie

ANNEXES 2 : Comptes-rendus des entretiens bilan avec les collectivités

BILAN CICI1

Entretiens avec les communes accompagnées Août-Septembre 2024

Commune de Papaïchton

Date : 03/09/24

Participants Mairie : Michel Joachim

Entretien mené par : Fanny RIVES

Lieu entretien : Visio conférence

Durée : 1h

Ce qu'on retient

- Pour le service Développement, Urbanisme, Foncier de la mairie de Papaïchton, la CICI a permis de soulager les équipes et de faire avancer des dossiers.
- Le responsable note que depuis le départ de l'ingénieur CICI, les dossiers suivis sont restés en souffrance.
- Des besoins sont identifiés à court terme pour finaliser les projets initiés (Berges et place des fêtes Loka). Un besoin d'appui est aussi identifié pour faire avancer les projets eau et assainissement avant le transfert de compétence vers l'EPCI (en particulier pour sanctuariser des financements).
- Bien que des projets soient ciblés, Mr Joachim est dans une logique d'adaptation aux renforts proposés et considère que les projets fléchés vers la CICI pourraient être choisis en fonction du profil et des compétences de la personne recrutée.

Introduction par le PAG (Fanny RIVES)

En introduction à l'entretien, Fanny RIVES informe de la prolongation d'une année de la CICI jusqu'à fin 2025, qui laisse le temps :

- de poursuivre l'accompagnement sur les projets en cours,
- de dresser le bilan du fonctionnement des 3 premières années et,
- d'envisager avec les communes et les partenaires les besoins et les pistes d'amélioration pour la suite.

Cette suite sera néanmoins conditionnée à la mobilisation de financement dédiés.

Dans ce contexte, l'objectif du bilan est de faire le retour d'expérience des 3 premières années de la CICI, d'évaluer les besoins d'appui en ingénierie des communes et éventuellement des EPCI dans la perspective d'une CICI2 et dans une logique de complémentarité et bonne articulation avec les appuis assurés par d'autres, et d'améliorer le fonctionnement d'une potentielle CICI2.

Il est précisé que :

- la parole doit être la plus libre possible et qu'il ne faut pas se censurer pour exprimer les points positifs et surtout les points négatifs ou à améliorer ;
- Les compte-rendu seront soumis à validation par les communes avant diffusion dans le document bilan et qu'elles sont libres aussi de signaler si elles ne souhaitent pas voir certains points diffusés.

Point sur les moyens humains de la commune et les évolutions passées ou à venir

Les moyens humains au service « Développement Urbanisme Foncier » ont diminué ces dernières années. La mairie de Papaïchton cherche à recruter mais cela reste difficile de trouver des profils qui conviennent. Ainsi, le responsable du service « *garde espoir que l'accompagnement CICI perdure* » et estime que même si la mairie parvenait à recruter, une personne en appui en complément resterait utile « *pour soulager l'équipe* ».

Le chargé de projet eau assainissement en poste actuellement ne sera plus là d'ici septembre. La mairie se prépare déjà à ce que le recrutement d'un successeur prenne du temps et souhaiterait bénéficier d'appui pour le suivi de ces projets.

Avis et perception générale soulignés par la Commune

[Nb : l'entretien intervient alors que Claire Nadolski, ingénieur CICI pour l'Ouest n'est plus en poste depuis le mois de juin et non remplacée à ce jour].

- **Sur la CICI**

Mr Joachim note spontanément que la CICI apportait un cadre et un support sur la rédaction des dossiers et les demandes de financement, en renfort d'équipes en sous-effectif à la mairie. Il souligne également que « *depuis qu'elle n'est plus là, ces projets sont restés en stand-by et cela ajoute de la charge pour le responsable du service* ».

Les propos de Mr Joachim témoignent d'une forme de décharge bienvenue apportée par la CICI sur les projets suivis. « *Les réunions étaient préparées, pour les berges, la mairie participait juste aux réunions mais tout était organisé par [l'ingénieur CICI], et elle faisait le lien avec le bureau d'étude* ».

Il souligne aussi l'articulation entre les équipes mairie et la CICI. « *La mairie donnait son point de vue technique et les points de vue des élus, et [l'ingénieur CICI] s'occupait de la rédaction et de la recherche de pistes de financements car on n'a pas l'effectif à la mairie* ».

Si quelques difficultés ont pu être signalées (par exemple pour le projet des berges), Mr Joachim l'attribue au bureau d'étude et « *au rythme de la Guyane* ».

- **Sur l'articulation PACT/ CICI**

Après avoir reprécisé l'organisation, Mr Joachim se remémore les projets sur lesquels la PACT en particulier a accompagné (Hall sportif) mais note qu'après le départ de Mr Barthelemy, les équipes étaient elles aussi en sous-effectif. L'arrivée de Me Pellefigue et la volonté de réorganisation de la PACT a bien été identifiée par la mairie. Mr Joachim compte aussi sur elle pour débloquer certains projets comme le hall sportif où la mairie rencontre des difficultés avec l'entreprise.

D'autres projets ont également été accompagnés (cantine scolaires) avec un bon suivi mais Mr Joachim les connaît moins car ils étaient suivi par un autre agent mairie.

- **Perception de l'articulation CICI-PAG**

Mr Joachim identifie de potentiels besoins d'appui sur des projets en lien avec le Tourisme (pour des besoins d'aménagement) ou pour des projets en lien avec les patrimoines culturels (exemple : Ingi Osu).

Il est rappelé par le PAG que, hors CICI, dans le cadre des missions du PAG et notamment de la convention d'application, les projets de la commune continueront quoi qu'il en soit à être accompagnés sur les missions cœur de métier, comme le tourisme, l'agriculture, la filière bois, les patrimoines culturels (comme cela a été le cas avec patrimoine bâti)...

Types d'appui techniques apportés par la CICI tels qu'identifiés par la Commune

- **Les appuis techniques**

Les appuis techniques ont été mentionnés pour les projets suivants :

- Etude sur l'érosion des berges ;
- Place des fêtes de Loka ;
- Filtre planté.

Les types d'appui mentionnés par l'équipe mairie sont :

- Rédaction des projets ;
- Demandes de financements. Sur ce point, Mr Joachim note que les demandes n'ont pas abouties et l'attribue à des difficultés plus globales, indépendantes de la CICI. *« C'est un problème général pour Papaïchton. Les demandes ont été faites dans les temps, les dossiers étaient complets pour des financement Etat. Parfois, nous avons des avis favorables verbaux mais qui ne se concrétisent pas. Par exemple pour les berges, des dossiers ont été déposés partout mais nous n'avons pas de retours, les partenaires financiers attendent les avis de l'Etat. ».*

La CICI a parfois été amenée à relancer les demandes (par exemple pour le filtre planté).

- Travail de terrain conjoint avec la mairie ;
- Préparation des réunions.

Autres acteurs qui apportent un appui à la Commune – par thématique

- **Sur eau et assainissement (Anciennement DAAF, OEG et CCOG)**

A l'évocation des autres appuis dont peut bénéficier la mairie, Mr Joachim évoque des appuis passés par la DAAF sur l'eau et l'assainissement (par Laetitia Biloquet) et signale qu'il n'a pas compris pourquoi ces appuis s'étaient arrêtés et comment se passe le travail dans le cadre du Plan Eau Dom.

Au niveau de la CCOG, il identifie un appui via les avis dans le cadre du Plan Eau Dom, mais pas l'appui direct qu'ils espéraient en prévision du transfert de compétence. Il cite l'exemple du filtre planté, pour lequel l'appui est passé via la CICI.

Il identifie peu d'appui aussi de la part de l'office de l'eau. Il se questionne sur les raisons de cette absence d'appui à savoir s'il s'agit d'un défaut de sollicitation de la part de la mairie.

- **Sur les berges (AFD)**

L'AFD est identifiée comme un appui, passé par la CICI.

BILAN CICI1

Entretiens avec les communes accompagnées Août-Septembre 2024

Commune de Maripa-Soula

Date : 06/09/24

Participants Mairie : Sylvain BALLOF

Entretien mené par : Fanny RIVES

Lieu entretien : Visio conférence

Durée : 1h

Ce qu'on retient

- Pour Maripa-Soula, les besoins étaient essentiellement sur un appui administratif pour la rédaction de pièces de marchés.
- Dans les deux prochaines années, la mairie sera dans une dynamique de suivi des opérations engagées, qui ne se prête pas à des appuis extérieurs en ingénierie.
- Pour les services de bases et en particulier l'eau et l'assainissement, la mairie estime être bien accompagnée par les services compétents.
- Un éventuel appui CICI/PAG pourrait être utile dans le cadre de la révision du PLU sur le Haut Maroni.

Introduction par le PAG (Fanny RIVES)

En introduction à l'entretien, Fanny RIVES informe de la prolongation d'une année de la CICI jusqu'à fin 2025, qui laisse le temps :

- de poursuivre l'accompagnement sur les projets en cours,
- de dresser le bilan du fonctionnement des 3 premières années et,
- d'envisager avec les communes et les partenaires les besoins et les pistes d'amélioration pour la suite.

Cette suite sera néanmoins conditionnée à la mobilisation de financement dédiés.

Dans ce contexte, l'objectif du bilan est de faire le retour d'expérience des 3 premières années de la CICI, d'évaluer les besoins d'appui en ingénierie des communes et éventuellement des EPCI dans la perspective d'une CICI2 et dans une logique de complémentarité et bonne articulation avec les appuis assurés par d'autres, et d'améliorer le fonctionnement d'une potentielle CICI2.

Il est précisé que :

- la parole doit être la plus libre possible et qu'il ne faut pas se censurer pour exprimer les points positifs et surtout les points négatifs ou à améliorer ;
- Les compte-rendu seront soumis à validation par les communes avant diffusion dans le document bilan et qu'elles sont libres aussi de signaler si elles ne souhaitent pas voir certains points diffusés.

Point sur les moyens humains de la commune et les évolutions passées ou à venir

Suite à des diminutions de ses dotations, des postes impliqués sur les opérations de travaux ont été récemment supprimés ou non renouvelés, en particulier le poste de chef de projet du programme Revitalisation Centre Bourg.

Les dossiers qu'elle suivait ont été pour moitié récupérés par une personne recrutée à Cayenne, mais le suivi est difficile en étant basé sur le littoral.

Un technicien eau et assainissement a été recruté à la mairie depuis juin, cette personne sera probablement recrutée ensuite par la CCOG lors du transfert de compétence.

Perception générale sur les appuis en lien avec la dynamique des projets

La commune est dans une phase où beaucoup d'opérations ont été lancées. La CICI a été mise en place au moment où les marchés ont été lancés et la commune avait essentiellement besoin d'un appui administratif sur la rédaction des pièces.

Types d'appui techniques apportés par la CICI tels qu'identifiés par la Commune

Les appuis techniques ont été mentionnés pour les projets suivants :

- Maison des cultures ;
- Gestion du cimetière ;
- Extension mairie ;
- Etude Chiroptères.

Les types d'appui mentionnés par l'équipe mairie sont :

- Sur la définition des besoins des entreprises ;
- Sur les pièces de marchés publics CCAP ;
- Pour une ou deux opérations sur les cahiers des charges ;
- Pour une opération, sur l'analyse des offres ;
- Pour une opération d'étude (chiroptères), sur le cahier des charges et suivi du prestataire.

Autres acteurs qui apportent un appui à la Commune – par thématique

- **Sur eau et assainissement (OEG, DGTM, CCOG et AMO)**

Le suivi par ces différents acteurs est nécessaire et suffisant. L'appui d'une personne en plus pourrait venir complexifier le suivi.

- **Sur déchets (CCOG)**

La gestion des déchets est assurée par la CCOG. La collecte incombe encore à la mairie mais cela devrait s'arrêter. La CCOG a renforcé son personnel sur les déchets (un responsable sur déchets à Maripa-Soula et un responsable à Mana).

- **Le renfort par le privé**

En plus des prestations de maîtrises d'œuvre pour les travaux, la commune de Maripa-Soula fait appel à des consultants et des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (ex : pour eau et assainissement, pour gestion du cimetière...).

BILAN CICI1

Entretiens avec les communes accompagnées Août-Septembre 2024

Commune de Camopi

Date : 29/08/24

Participants Mairie : Laurent YAWALOU et Auleguea THERESE

Entretien mené par : Fanny RIVES

Lieu entretien : Présentiel au siège du PAG

Durée : 1h30

Ce qu'on retient

- Le maire et le secrétaire de cabinet sont très satisfaits de l'appui technique apporté par la CICI et du relais qu'elle peut faire avec la PACT et les autres services de la préfecture et sous-préfecture ;
- Au-delà de l'appui technique, ils soulignent l'approche avec laquelle ils sont accompagnés : écoute, respect des rôles de chacun (dont le politique), présence sur le territoire et rôle de médiation ;
- La mairie a identifié une liste de projets qu'elle souhaite voir aboutir dans l'avenir pour Camopi et Trois Sauts et pour lesquels elle aura besoin d'appui ;
- Les besoins sont sur les projets d'aménagement et aussi sur l'eau, avec des attentes fortes des habitants, thématique sur laquelle elle a identifié des compétences chez l'actuelle ingénieur CICI. La mairie se questionne sur le transfert de compétence à la CCEG pour cette thématique.

Introduction par le PAG (Fanny RIVES)

En introduction à l'entretien, Fanny RIVES informe de la prolongation d'une année de la CICI jusqu'à fin 2025, qui laisse le temps :

- de poursuivre l'accompagnement sur les projets en cours,
- de dresser le bilan du fonctionnement des 3 premières années et,
- d'envisager avec les communes et les partenaires les besoins et les pistes d'amélioration pour la suite.

Cette suite sera néanmoins conditionnée à la mobilisation de financement dédiés.

Dans ce contexte, l'objectif du bilan est de faire le retour d'expérience des 3 premières années de la CICI, d'évaluer les besoins d'appui en ingénierie des communes et éventuellement des EPCI dans la perspective d'une CICI2 et dans une logique de complémentarité et bonne articulation avec les appuis assurés par d'autres, et d'améliorer le fonctionnement d'une potentielle CICI2.

Il est précisé que :

- la parole doit être la plus libre possible et qu'il ne faut pas se censurer pour exprimer les points positifs et surtout les points négatifs ou à améliorer ;

- Les compte-rendu seront soumis à validation par les communes avant diffusion dans le document bilan et qu'elles sont libres aussi de signaler si elles ne souhaitent pas voir certains points diffusés.

Point sur les moyens humains de la commune et les évolutions passées ou à venir

Ce sujet a été peu développé lors de l'entretien. Le maire et Mr Thérèse ont juste mentionné le fait que par le passé, la Préfecture attribuait des subventions (pour école, jeunesse...) mais il n'y avait pas d'équipe au sein de la commune de Camopi pour suivre ça.

Avis et perception générale soulignés par la Commune

- **Sur la CICI**

Le maire mentionne spontanément sa satisfaction sur le programme « *la CICI est un dispositif essentiel pour Camopi. L'ingénieur fait le lien avec la préfecture pour parler des problématiques de Camopi et Trois Sauts, elle est sur le terrain* ». Il indique qu'il appuiera toute demande de financement pour une poursuite de la CICI.

- **Sur l'articulation CICI/ PACT et Sous-préfecture de l'Est**

PACT/CICI

Pour la mairie de Camopi, la CICI est perçue comme un complément et un intermédiaire entre la commune et la PACT.

En refaisant l'historique, ils dressent l'analyse suivante : la PACT devait aider la commune à monter les dossiers. La mairie attendait du conseil pour identifier des AMO, des MOE car l'équipe PACT connaissait les prestataires. Mais un an après sa mise en place, la commune a appris qu'il fallait une convention, qu'elle n'a pas souhaité signer. La CICI est arrivée à ce moment-là et cela a permis de reprendre les discussions avec la PACT. A ce jour, la mairie travaille avec la CICI et la CICI travaille avec la PACT.

Ils perçoivent aussi des difficultés en termes de charge des personnels de la PACT et de délais de recrutement (suite départ de Mr Barthélémy et arrivée de Me Pellefigure).

Dans ce trio Mairie/PACT/ CICI, la mairie note que les informations circulent bien entre la PACT et la CICI et que l'ingénieur CICI permet de traduire les informations de la préfecture à la mairie et vice versa pour que les dossiers soient bien montés. La facilité de l'ingénieur à parler techniquement avec la PACT et les autres services est facilitant.

La mairie a bien pris note des perspectives de réorganisation de la PACT, et sont confiants sur les suites.

CICI/ Sous Préfecture

La mairie bénéficie aussi du soutien de la sous-préfecture, en particulier de Me Jamin. L'équipe précise qu'il s'agit d'un soutien en termes de coordination mais que dès lors qu'il s'agit d'un appui technique, la sous-préfecture renvoie vers la CICI. La mairie note aussi que l'ingénieur répond aux sollicitations techniques de la sous-préfecture.

Dans ces échanges, des comptes-rendus réguliers sont rédigés.

Enfin, ils notent aussi le rôle de l'ingénieur CICI dans le lien avec la sous-préfecture pour le suivi des subventions sollicités. « Ce n'est pas *comme mon agent mais un peu* ».

- **Des méthodes et une posture d'accompagnement appréciées**

Au-delà des compétences techniques apportées, l'équipe mairie apprécie aussi la méthode et la posture de travail :

- **Une posture respectueuse et à l'écoute** : Mr Thérèse salue la posture de l'ingénieur CICI et l'attention portée au recrutement de personnes de ces profil-là par le PAG.
« *Il faut souligner aussi la partie humaine, le process adapté pour le recrutement de la part du PAG. Dans sa communication, sa compréhension des habitants et des équipes, on note de l'écoute, du respect, pas d'attitude condescendante et irrespectueuse. On tient à la souligner car ce n'est pas toujours le cas des partenaires* ».
- **Une approche horizontale et attentive au rôle de chacun** : Le maire note aussi « *Le travail se fait de façon horizontale, c'est un travail constructif, quand la technique se heurte à la volonté des élus, le rôle de chacun est respecté. [l'ingénieur CICI] fait les arguments techniques avec [Mr Thérèse] et lui fait l'échange avec le politique. Cela permet de trouver un équilibre du mieux possible* ».
L'exemple donné est celui de l'étude des besoins énergétiques sur Trois Sauts, le maire avait son calendrier politique pour rassurer la population. Il a demandé l'implication de l'ingénieur CICI et de la CTG pour fournir rapidement un rapport sur l'étude des besoins énergétiques. Le maire a appuyé et les ingénieurs ont respecté le timing tout en indiquant les motifs des délais.
- **Un rôle de médiation** : Ce rôle est lié aux postures décrites précédemment, qui permettent une bonne traduction entre le technique, le politique et l'administratif. « *[L'ingénieur CICI] assure le relais, partage les points d'attention ; La mairie explique la problématique à sa façon et [l'ingénieur CICI] transforme avec ses arguments techniques et transmet aux techniciens de la préfecture pour qu'ils comprennent. Avec la sous-préfecture, il y a eu diverses demandes techniques et [l'ingénieur CICI] est un élément important de la bonne transmission de l'information. Elle a bien transmis les volontés politiques du maire. Elle est un facilitateur des échanges entre la mairie et la sous-préfecture* ».
- **Un relais avec les partenaires** : La mobilisation de partenaires compétents pour venir travailler sur la commune est aussi appréciée. « *Elle est capable de nous amener des partenaires, par exemple pour la consolidation avec l'AFD. Aujourd'hui, ils viennent d'eux même vers la commune et sont rassurés car il y a l'appui du PAG* ».

- **Perception de l'articulation CICI-PAG**

Le maire établit un lien entre la CICI et la convention d'application entre le PAG et la commune. Il estime que ses demandes adressées au PAG ont été entendues, notamment à travers le profil choisi pour l'ingénieur CICI. « *C'est le soutien dont a besoin la collectivité. Au moment de la prise de mandature, les autres partenaires étaient peu présents. A travers la convention d'application, le maire a été clair dans ses ambitions et démontré que la dynamique politique avait changé, qu'il était en attente de résultats tant pour son équipe que pour les partenaires. Sa demande a été entendue par le PAG à travers le type de profil choisi.* »

Il note aussi d'autres apports d'une domiciliation de la CICI au sein du PAG :

- Pour que la commune bénéficie du réseau du PAG, du fait que l'ingénieur CICI soit « *issue de l'institution* » ;
- Pour faciliter les déplacements vers Camopi grâce à la logistique et aux moyens du PAG ;
- Pour rassurer les partenaires par une forme de caution du PAG (cf exemple AFD ci-dessus).

Le maire souhaiterait que le partenariat entre la mairie et la CICI soit mis en avant vis-à-vis de la population. Il attribue en partie le déploiement de partenaires sur la commune à la présence du PAG. « Avant l'arrivée du parc à Camopi et Trois Sauts, il n'y avait pas autant de personnes qui circulaient sur le territoire, la préfecture, les services de l'Etat. Avec la mission PAG puis le PAG, les gens ont commencé à arriver, la population a pu faire passer ses messages. La Population comptait beaucoup sur l'arrivée du PAG pour parler de leurs problèmes.

Autant mettre en avant ce point-là, expliciter sur quoi le PAG et la commune ont avancé ensemble pour aussi donner plus confiance au Parc. A un moment il avaient oublié la commune mais il y a besoin de réexpliquer rôle de chacun et le rôle facilitateur du PAG ».

Types d'appui techniques apportés par la CICI tels qu'identifiés par la Commune

Le maire et Mr Thérèse notent de façon générale le rôle de la CICI en tant que « regard technique extérieur ». Ils sont confiants sur le fait que l'ingénieur donnera son avis ou ira chercher des avis techniques complémentaires.

- **Les appuis techniques**

Les appuis techniques sont mentionnés notamment pour les projets suivants :

- Gîte communal de Trois Sauts ;
- Analyse du schéma d'adduction en eau potable pour aider la commune à « déchiffrer les documents et identifier ce qui était faisable ou pas » ;
- Erosion des berges ;
- Cale de débarquement ;
- Photovoltaïque pour école de Roger ;
- Equipements eau à Trois Sauts.

Les types d'appui mentionnés sont :

- Montage opérationnel des projets ;
- Aide à la recherche de financements ;
- Recherche de solutions à des coûts acceptables (cf Photovoltaïque à Roger) en prenant en compte les capacités financières de la commune ;
- Recherche de partenaires compétents soit sans frais avec les services de l'Etat soit dans le privé si nécessaire, en veillant à ce que les coûts soient cohérents avec les services proposés (ex : architectes pour gîte Trois Sauts) ;
- Expertise sur la thématique eau (pour analyse SDAEP).

- **Des avis élargis avec une vision globale**

Lors de la prise en charge de certains dossiers, la mairie a aussi pu apprécier l'approche systémique apportée par la CICI, au-delà du projet suivi.

Par exemple « dernièrement, on a monté un dossier sur les équipements dédiés à l'eau à Trois Sauts. [l'ingénieur CICI] a monté le dossier. On a eu une discussion, elle nous a signalé aussi l'état de nos voies d'accès en bois et de l'ensemble des constats, on a priorisé des zones en urgence à rénover en priorité. Cela va être intégré à un nouveau programme. On va voir si passe sur le budget de la Commune. Elle voit des choses que la mairie n'a pas relevé car on est très concentrés sur des gros projets ».

Autres acteurs qui apportent un appui à la Commune – par thématique

- **Sur des programmes globaux (services de l'Etat)**

« La commune a récemment répondu positivement pour être dans le programme « villages d'avenir ». Ce programme apporte une expertise autre que la CICI pour l'animation de la commune en matière culturelle et sportive. »

- **Sur Eau (DGTM)**

L'équipe note la mise en place du Plan Eau Dom par la DGTM, et le rôle de cette instance pour faciliter la coordination avec les services instructeurs. Ceci étant, ils lui attribuent une fonction de coordination qui doit être complétée par un appui opérationnel tel que celui joué par la CICI pour faire « sortir des dossiers ».

Ils mentionnent aussi l'appui plus récent assuré par Mr Morel (DGTM Ouest) à la demande de la préfecture. Néanmoins, la finalisation des dossiers transmis à la commune nécessite un appui qui est assuré par la CICI.

- **Renfort par le privé**

La mairie a parfois fait appel à des prestataires privés (par des marchés ou avec des prestataires recrutés en interne) mais ils ont rarement été satisfaits du résultat (et des coûts).

« Les bureaux d'études travaillent dans leur bureau, ne connaissent pas le territoire, envoient les ingénieurs à la va vite. »

- **Articulation entre les acteurs et choix d'orientation vers la CICI**

La question est posée à la mairie de la façon dont elle choisit d'orienter des projets vers la CICI ou d'autres acteurs. La mairie a identifié les domaines de compétence de l'ingénieur CICI sur l'eau et ses formations sur la construction. Elle est aussi attentive à ne pas surcharger l'ingénieur CICI, consciente que des projets à Trois Sauts ou Camopi sont plus complexes à monter et suivre que sur le littoral.

Perspectives d'accompagnement par la CICI envisagées par la commune

- **A court terme (2025)**

Sur l'année qui reste, maintenant que les projets ont été montés, la mairie souhaite que la CICI assure le suivi des différents travaux et contribue à ses côtés à identifier des solutions pour trouver des entreprises qui interviennent sur le territoire. « Nous devons apprendre à répondre de façon innovante sur les marchés car les entreprises ne répondent pas, et nous sommes soumis au niveau du fleuve... La Commune et la CICI doivent arriver à finaliser les dossiers ».

- **A moyen terme**

Le maire souligne que beaucoup de projets ont été inscrits pour Camopi et Trois Sauts au Plan Pluriannuel d'Investissement :

- Construction d'une nouvelle mairie à Camopi et d'une nouvelle annexe à Trois Sauts pour « améliorer les conditions d'accueil des usagers », ainsi qu'une agence communale postale à Trois Sauts (en lien notamment avec le besoin d'argent accentué par la crise du manioc)
- Besoin d'une piste d'atterrissage au moins en latérite à Trois Sauts.
- Voirie à Trois sauts ;

BILAN CICI1

Entretiens avec les communes accompagnées Août-Septembre 2024

Commune de Saül

Date : 22/08/24

Participants Mairie : Thierry LOUIS et Stéphane TIMANE

Entretien mené par : Fanny RIVES

Lieu entretien : Présentiel au siège du PAG

Durée : 2 heures

Ce qu'on retient

- Les agents de la mairie de Saül sont très satisfaits de l'accompagnement dont ils bénéficient de la part de la PACT-CICI (considérée comme une entité).
- Au-delà de l'appui technique, ils ont particulièrement apprécié l'approche dans laquelle ils sont accompagnés : l'ingénieur CICI les informe, explicite et leur laisse le choix de la décision finale.
- Les agents ont identifié des projets à lancer dans l'avenir sur lesquels l'appui de la CICI serait bienvenu.
- Ils identifient surtout des besoins d'appui de la CICI sur des projets d'aménagement et peu sur les services de bases (eau, électrification et déchets), pour lesquels ils sont déjà bien accompagnés par d'autres services.

Introduction par le PAG (Fanny RIVES)

En introduction à l'entretien, Fanny RIVES informe de la prolongation d'une année de la CICI jusqu'à fin 2025, qui laisse le temps :

- de poursuivre l'accompagnement sur les projets en cours,
- de dresser le bilan du fonctionnement des 3 premières années et,
- d'envisager avec les communes et les partenaires les besoins et les pistes d'amélioration pour la suite.

Cette suite sera néanmoins conditionnée à la mobilisation de financement dédiés.

Dans ce contexte, l'objectif du bilan est de faire le retour d'expérience des 3 premières années de la CICI, d'évaluer les besoins d'appui en ingénierie des communes et éventuellement des EPCI dans la perspective d'une CICI2 et dans une logique de complémentarité et bonne articulation avec les appuis assurés par d'autres, et d'améliorer le fonctionnement d'une potentielle CICI2.

Il est précisé que :

- la parole doit être la plus libre possible et qu'il ne faut pas se censurer pour exprimer les points positifs et surtout les points négatifs ou à améliorer ;
- Les compte-rendu seront soumis à validation par les communes avant diffusion dans le document bilan et qu'elles sont libres aussi de signaler si elles ne souhaitent pas voir certains points diffusés.

Point sur les moyens humains de la commune et les évolutions passées ou à venir

La plus-value de la PACT-CICI est signalée en échos au renfort sur certaines compétences manquantes au sein de la commune, notamment les compétences « techniques ». Les profils des deux agents, - comptable pour Mr Louis, environnement pour Mr Timane - sont en effet complétés par les apports techniques de la CICI.

Les moyens actuels de la mairie sont les mêmes depuis le démarrage de la CICI (au total 8 titulaires et 2 contractuels), soit :

- 3 personnes à l'annexe mairie, avec compétences comptabilité, environnement et un poste d'assistante. Thierry Louis et Stéphane Timane font aussi le suivi de l'urbanisme ;
- 5 agents pour les services technique sur place + un temps partiel pour la poste et la mairie.

Des réflexions sont en cours pour une restructuration. L'AFD a mené une étude sur la restructuration. Ils proposent de maintenir :

- 2 agents aux services techniques pour s'occuper de l'entretien des espaces verts et pour ce qui est plus difficile, faire appel à du privé.
- 1 agent administratif pour l'accueil et les recueils de proximité.

Deux agents devraient muter, vers la CCOG par exemple pour la gestion des ordures ménagères car ils vont avoir besoin d'employés.

Des réflexions devront être engagées pour renforcer le volet administratif plus tard mais à ce jour, l'enjeu est de réduire les charges de personnel.

Des discussions sont également en cours sur la domiciliation des agents entre Cayenne et Saül. Cela pose des questions relatives aux accès internet et à la proximité avec les partenaires institutionnels basés sur le littoral.

Avis et perception générale soulignés par la Commune

- **Sur la CICI**

Mr Louis et Timane (*ci-après nommés « équipe Mairie »*) soulignent les apports de la CICI dans un contexte où la commune n'est pas dotée de service technique, ni de compétences en ingénierie technique. Cet avis est selon eux partagé par Madame Le Maire qui a signifié son mécontentement auprès de la préfecture à l'annonce d'une menace du maintien de la CICI.

Ils notent aussi que cet appui est arrivé à une période où la commune retrouvait « une bonne santé financière » (suite notamment à des rattrapages de plusieurs années de reversement de contributions de la CCCOG pour la collecte des déchets), et que dans ce contexte favorable, il était utile d'avoir aussi un appui en moyen humain pour mener les projets.

Spontanément, ils indiquent qu'ils ne voient « *pas de piste d'amélioration* » dans les soutiens apportés et dans le fonctionnement, qui est selon eux « *optimal* ».

« *Nous avons une bonne équipe PACT CICI, on lutte pour la garder. La mairie pourrait envisager de participer au financement de la cellule* ».

- **Sur l'articulation PACT/ CICI**

L'équipe mairie perçoit la PACT et la CICI comme une entité, qui permet d'avoir toujours une réponse et un soutien réactif face à leurs questionnements et problématiques. « *On a toujours une réponse* ».

Ils apprécient les réunions mensuelles Mairie/PACT/CICI et les échanges de mails collectifs¹ qui permettent que tout le monde soit au courant et qui évitent ce sentiment de devoir se répéter. « *L'accompagnement n'est pas cloisonné et il y a une synergie entre les équipes PACT et CICI* ».

Ils apprécient aussi le renfort récent de la PACT, avec l'arrivée de Madame Pellefigue spécialisée sur les constructions, et notent que les équipes PACT ont toujours été très disponibles malgré l'augmentation des communes qui les sollicitent.

- **Des méthodes et une posture d'accompagnement particulièrement appréciées**

Au-delà des compétences techniques apportées, l'équipe mairie apprécie aussi la méthode et la posture de travail :

- **Un « côté pédagogique »** : Par rapport à d'autres appuis dont ils ont pu bénéficier par le passé, ils soulignent que les équipes CICI/PACT travaillent réellement avec eux.
« *On participe, on est là, on nous explique, on ne fait pas que signer. On prend notre avis. D'où ce côté pédagogique. On progresse, on se met à faire les marchés par exemple* ».
- **Un rôle de médiation** : L'équipe mairie souligne ce rôle de la CICI dans certains projets complexes comme le gîte de la Rozalie (en maîtrise d'ouvrage mairie mais réalisé pour les gendarmes) ou la rénovation de l'église qui a impliqué de multiples acteurs. Ce rôle de médiation et « fluidificateur » est permis selon eux par le fait qu'elle « *comprend le regard de la mairie* » et que le positionnement de la CICI au sein du PAG permet d'avoir des « entrées » plus simples avec beaucoup d'institutions.
« *[Sur les projets où elle a permis d'avancer le plus], la rozalie car le dossier est complexe. [Pour l'église], elle a joué un rôle tampon avec le RSMA par exemple* ».

Ce côté pédagogique et ce rôle de médiation, sont aussi appréciés dans le **rôle de conseil**, basé sur une analyse fine, une explication claire des documents et des propositions des maîtres d'œuvres notamment, tout en laissant le choix final à la Commune. Ce rôle est aussi permis par le lien de proximité entre la CICI et la commune.

« *Pour l'église avec le maître d'œuvre, on a fait des réunions mais les retours étaient différents de ce qui avait été discuté. Elle [l'ingénieur CICI] nous éclaire sur les documents, sur des points pointilleux, prends soin de regarder les préconisations.* »

« *Avec la PACT-CICI, on a quelqu'un, on comprend ce qu'on fait. Sur chaque enjeu, on comprend ce qui est possible ou pas. Avec les bureaux d'étude tout est possible et finalement à la fin ce n'est pas cohérent. Là, on a un vrai retour avec des avis éclairés et pas une application bête et méchante* ».

- **Perception de l'articulation CICI-PAG**

Au-delà de la CICI, l'équipe mairie apprécie aussi le regard qui peut être apporté par les autres agents du PAG, en local notamment, sur les projets communaux.

« *Les Agents du PAG donnent leur avis et ceci est apprécié par la commune. Ils appuient aussi pour faire des visio avec les habitants.* »

Parmi les projets à venir, ils identifient des projets qui se feront Choses qui arriveront, tourisme avec CTG, maison de la randonnée, mais en lien avec PAG aussi. Environnement avec le PAG.

¹ Qui intègrent la CICI y compris pour des projets qu'elle ne suit pas directement (ex : Ecole)

Types d'appui techniques apportés par la CICI tels qu'identifiés par la Commune

- **Les appuis techniques**

Les types d'appui mentionnés par l'équipe mairie sont :

- Rédaction des pièces de marché ;
- Suivi de la maîtrise d'œuvre ;
- Compte-rendus de réunions ;
- Recherche de subventions.

« On a l'impression que les opérations sont téléguidées. On s'occupe des budgets, et de faire les courriers. »

- **En dehors des projets suivis, un avis de la CICI toujours bienvenu**

Certains projets n'étaient pas suivis par la CICI, mais l'équipe mairie trouve que l'avis de l'ingénieur CICI a toujours été utile (« *comme pour l'école, c'est un avis extérieur comme elle dit !* »).

- **Ecueils sur certains projets**

L'équipe mairie fait référence au projet « Sans sous sardine » qui n'est pas arrivé à son terme. Mais ils attribuent cela à des difficultés internes au sein de la mairie. Du côté de la CICI, les démarches ont bien été faites et les informations transmises.

Autres acteurs qui apportent un appui à la Commune – par thématique

- **Sur l'adduction en eau potable (OEG et CCOG)**

L'équipe mairie mentionne l'appui récent de l'office de l'eau (OEG) pour la mise en place de la facturation de l'eau potable (aspects juridique et administratifs, suite à la décision de la mairie de gérer ça en régie). Un travail avait été réalisé en amont avec l'OEG et la CCOG pour la sécurisation de la ressource.

Par le passé, ce travail était assuré par la DGTM, mais l'appui s'est arrêté avec le départ de Laetitia Biloquet.

→ Avancement : la commune a délibéré pour le prix de l'eau, pour le règlement, pour les compteurs et l'entretien. La sécurisation avant compteur est assurée.

Reste à faire :

- Application de la facturation : Relevés des compteurs par un agent des services techniques de la mairie, facturation par Mr Louis (mairie peut être en autonomie là-dessus maintenant).
- Extensions : L'appui de l'OEG, via le Plan Eau Dom se poursuivra.

Questionnement : les compétences de la CCOG augmentent, mais pour le volet eau par exemple, ils n'ont pas de personnel sur place.

- **Sur l'assainissement (DGTM et OEG)**

Pour l'assainissement, les opérations sont suivies par la DGTM.

→ Avancement : Le projet d'opération à 440 k€ initié par la DGTM est pour l'instant en stand by car l'OEG a trouvé cela trop ambitieux.

- **Sur l'électrification (CCOG et EDF)**

La mairie gère ce volet avec la CCOG, mais a le sentiment de se trouver souvent seule sur ces dossiers et que la CCOG et EDF « se renvoient la balle ». Le lien avec le correspondant local d'EDF PVI, qui est conscient que la mairie n'a pas les compétences techniques en interne, est utile.

→ Avancement : en train de monter une centrale photovoltaïque avec EDF PVI. Bien avancé, d'ici un mois permis de construire puis la gestion sera assurée par EDF PVI.

Questionnement de la mairie sur la SMEGUY : elle doit participer financièrement à la centrale et contribuer au câblage. Le réseau est géré par EDF.

- **Gestion des déchets (CCOG).**

→ Avancement : Le tri est envisagé sur Saül. Pour le recyclage du verre, un concasseur a été fourni à un prestataire, tri pour le reste.

Discussions pour échange de bâtiment entre CCOG et la mairie.

Discussion sur du transfert de personnel de la commune vers la CCOG dès lors que la collecte ne sera plus assurée par la mairie.

- **Le renfort par le privé**

La commune a eu l'occasion d'être orientée vers des consultants privés par la DAAF/ DGTM au moment où ils ont arrêté leur appui en ingénierie. D'une part, le coût est élevé et d'autre part la commune n'a pas été satisfaite des méthodes de travail où les documents étaient élaborés sans les associer et juste transmis pour signature.

- **Coordination entre acteurs tel que perçu par la commune**

L'équipe mairie note des difficultés de coordination entre le service préfecture Cayenne et la sous-préfecture de St Laurent. Ils ne comprennent pas pourquoi la demande de communication aux deux services leur est adressée alors qu'ils estiment que ces deux services d'une même structure devraient partager les informations.

- **Rôle de la CICI sur les services de base**

L'équipe mairie n'a pas identifié de contribution spécifique de la CICI sur les services de base. Selon eux, cela est dû au fait que l'ingénieur s'est centrée sur les sujets sur lesquels il y avait besoin d'elle, qui n'étaient pas sur ces sujets pendant la période.

Perspectives d'accompagnement par la CICI envisagées par la commune

- **Besoins d'accompagnement par la CICI dans l'avenir**

L'équipe mairie étant satisfaite de l'accompagnement par la CICI, elle souhaite que cela se poursuive. A court terme, l'accompagnement sur les projets en cours sera nécessaire (Rozalie, Eglise) pour les mener à termes.

L'équipe note aussi la facilité à travailler avec des équipes basées à Cayenne, comme l'annexe mairie, par rapport à des structures qui sont dans l'Ouest. A ce titre, l'accompagnement sur certains projets par la CCOG leur semble plus complexe pour des raisons géographiques.

L'équipe signale l'appui envisagé par la CCOG sur des opérations d'aménagement comme le nouveau bâtiment de la mairie, mais cela reste incertain à ce stade.

- **Focus sur les services de base**

Sur l'eau, l'assainissement, l'électrification, l'équipe mairie estime que les appuis et prise en charge par les services compétents sont suffisants.

La présence de la CICI aux côtés de la mairie permettrait de continuer à solliciter l'ingénieur pour des « regards extérieurs » et complémentaires, utiles aux équipes pour leurs prises de décisions.

BILAN CICI1

Entretiens avec les communes accompagnées Août-Septembre 2024

CCOG

Date : 04/09/24

Participants CCOG : Christelle SABAYO (DGS), Erick BANNIS (DGSA), Pascal VELINORE (DGSA), Christine BELLANGER (Chargée de mission Eau-Assainissement).

Entretien mené par : Fanny RIVES

Lieu entretien : Visio conférence

Durée : 2h

Ce qu'on retient

- Mis à part la chargée de mission sur Eau et Assainissement, les équipes de la CCOG connaissent peu les activités et modalités de travail de la CICI (peu de lien et arrivées récentes de certains agents).
- La CCOG distingue les besoins en appui qu'elle pourrait avoir pour ses propres compétences et les besoins d'appui des communes pour lesquels CCOG et CICI pourraient se positionner et potentiellement collaborer, dans le respect des volontés des communes.
- Sur ses propres compétences, la CCOG est dans une dynamique de renfort des équipes, en particulier sur Maripa-Soula. Les besoins d'appui seraient à la marge en termes de communication et relai local sur certains sites. A ce sujet, des points d'attention sont mentionnés par le PAG.
- Pour l'appui aux communes, les besoins et la manière d'être accompagné doit être décidé par les communes. La CCOG se renforce dans les fonctions administratives et financières et pourrait mutualiser ces postes au bénéfice des communes membres. Une répartition des appuis pourrait être réfléchiée avec la CICI (par exemple sur Saül où la CCOG est peu présente).

Introduction par le PAG (Fanny RIVES)

En introduction à l'entretien, Fanny RIVES informe de la prolongation d'une année de la CICI jusqu'à fin 2025, qui laisse le temps :

- de poursuivre l'accompagnement sur les projets en cours,
- de dresser le bilan du fonctionnement des 3 premières années et,
- d'envisager avec les communes et les partenaires les besoins et les pistes d'amélioration pour la suite.

Cette suite sera néanmoins conditionnée à la mobilisation de financement dédiés.

Dans ce contexte, l'objectif du bilan est de faire le retour d'expérience des 3 premières années de la CICI, d'évaluer les besoins d'appui en ingénierie des communes et éventuellement des EPCI dans la perspective d'une CICI2 et dans une logique de complémentarité et bonne articulation avec les appuis assurés par d'autres, et d'améliorer le fonctionnement d'une potentielle CICI2.

Ces échanges ont aussi vocation à partager des informations sur la CICI avec les EPCI, qui connait certainement moins bien le dispositif que les communes. Le niveau de connaissance des EPCI et autres partenaires fait aussi partie des constats à dresser dans le bilan.

Il est précisé que le compte-rendu sera soumis à validation avant diffusion dans le document bilan.

Nb :

- Cet entretien témoigne bien du besoin de meilleure connaissance de la CICI par la CCOG. Plusieurs points d'information ont aussi pu être apportés par le PAG et sont signalés par le texte grisé.
- Cet entretien était aussi l'occasion de partager des informations sur les projets suivis par les uns et les autres (signalés par texte en vert) et l'organisation au sein du PAG et de la CCOG.

Propos généraux de la CCOG (Christelle SABAYO)

Madame Sabayo signale qu'elle connaît peu le rôle et les activités de la CICI. Elle se demande notamment : quelle est l'articulation avec la PACT dans la mesure où il s'agit des mêmes missions ? Quel accompagnement est mené sur Saül notamment par la CICI ?

→ Quelques éléments de réponse sont apportés à cela, en expliquant la répartition géographique entre la CICI (pour les communes concernées par le PAG) et la PACT (ensemble du territoire) et la répartition par projets aussi sur les communes couvertes par la CICI. Pour Saül, des exemples de projets accompagnés sont rapidement listés (Gîte la Rozaly, Eglise...).

Madame Sabayo précise également que les agents autour de la table sont relativement récents et n'ont pas été amenés à travailler avec la CICI, mis à part Madame BELLANGER.

Elle signale enfin que les communes membres ont jusqu'à ce jour peu sollicité la CCOG pour des appuis, mis à part la commune de Papaïchton.

Une distinction est faite entre :

- Les domaines sur lesquels la CCOG a la compétence (pour lesquels l'EPCI lui-même pourrait avoir besoin d'appui ou collaborations) ;
- Les domaines sur lesquels la compétence est aux communes et sur lesquels la CCOG peut leur apporter un appui en tant que membres de l'EPCI (pour lesquels la CICI pourrait aussi apporter un appui et qui peuvent impliquer des collaborations entre CICI et CCOG en appui aux communes).

Collaborations et activités de la CICI déjà identifiées par la CCOG par thématiques

Selon la perception de Madame Bellanger, il était prévu que la CICI centre ses activités sur des opérations d'aménagement.

→ L'origine et l'historique de la mise en place de la CICI sont rapidement rappelés. Il est précisé qu'au départ, la CICI avait été pensée pour apporter un soutien sur les services de bases (Eau-Assainissement, Electrification, Déchets), mais vu les délais de mise en place, d'autres dispositifs/ accompagnement se sont mis en place. Par ailleurs, la CICI a répondu aux besoins du moment des communes, qui ont plutôt ciblé sur des opérations d'aménagement.

- **Sur les aménagements**

Madame Bellanger a connaissance des opérations d'aménagement sur lesquelles la CICI est intervenue à Papaïchton notamment : Berges, Place des fêtes de Loka.

Des collaborations CCOG-CICI ont eu lieu par rapport à la prise en compte des problématiques eau potable et assainissement dans ces projets. Compte tenu de la connaissance terrain et thématique de Madame Bellanger, des échanges ont eu lieu pour des avis et conseils.

A travers ces collaborations, elle a pu mesurer le rôle d'AMO et ingénierie technique de la CICI, « *qui a permis d'avancer. [L'ingénieur CICI] a bien accompagné la commune et les bureaux d'études, elle a aussi géré les bureaux d'étude qui travaillaient sur ces opérations* ».

- **Sur les déchets (Haut-Maroni)**

Appui du PAG identifié par la CCOG : pour identification des implantations des carbeta propreté.

→ Actualités du projet : Les villages remettaient en cause les carbeta et souhaitaient une collecte avec des bacs. Les bacs sont arrivés et en train d'être distribués. Devrait être finalisé en octobre. Pour les villages réticents aux bacs, cela se passe en mode essai pour voir ce qu'ils en pensent. A termes, il est prévu de réhabiliter les décharges sauvages et des opérations de récupération.

Pour la collecte, elle reste assurée par la mairie dans les villages, une convention est en cours de signature. Dans l'avenir, il est prévu de créer une « Société Publique Locale ».

Un marché de transport fluvial a été lancé pour descendre les bacs sur Maripa-Soula.

La CCOG s'appuiera aussi sur des associations locales pour la sensibilisation des habitants (Cible YEPE pour Antecume-Pata voire les autres villages).

→ Rappel du positionnement du PAG : il est rappelé que les actions du PAG sur l'identification des implantations des carbeta propreté ont été faites en réponse à une demande des équipes précédentes de la CCOG en charge de la gestion des déchets qui avaient abouti à cette proposition suite à leurs missions de terrain.

- **Sur Eau et assainissement**

Collaborations CICI-CCOG : Madame Bellanger constate que CICI et CCOG « *auraient dû travailler plus ensemble dans le cadre du plan Eau Dom mais l'équipe [de la DGTM] a mis beaucoup de temps à se mettre en place* ». Suite à la mise en place, la participation conjointe aux réunions du PEDOM a permis de travailler ensemble (relecture projets notamment), sans pour autant aller jusqu'à du montage d'opération conjoint.

Sur Saül, un travail commun CCOG-CICI et Office de l'Eau a pu être réalisé sur la facturation de l'eau

Intérêt de la CICI sur ces sujets : La présence locale de la CICI et des équipes PAG sur Saül par exemple était utile lors de ces échanges. « *Il y a toujours besoin de présence locale pour la communication, la sensibilisation, pour avoir un regard autre. Sur ces sujets, il y a besoin de répéter, et les présences sur place sont utiles, d'où l'importance de travailler ensemble* ».

Perspectives de collaborations et appui de la CICI imaginées par la CCOG par thématiques ou type d'appui

Il est rappelé à ce sujet que le PAG ne cherche pas à se positionner sur tous les sujets avec la CICI mais à venir en appui là où il y a des besoins, que ce soit en renfort d'ingénierie ou en relais local. L'objectif de ce bilan et de ce travail avec les communes et les partenaires est bien de mesurer ces besoins pour éviter de se positionner là où les acteurs sont déjà bien structurés et où des renforts supplémentaires pourraient être contre-productifs.

- **Vision introductive globale de la CCOG**

Besoins identifiés : La CCOG identifie des besoins d'ingénierie pour les communes sur les opérations d'aménagement. Ces besoins mériteraient d'être précisés pour chaque commune. Madame Sabayo

identifie des difficultés sur les « fonctions supports » (pièces de marchés, CAECO...). « *On observe un goulot d'étranglement pour finaliser les projets et le suivre* ».

Appuis aux communes prévus par la CCOG :

Madame Sabayo indique que la CCOG est en train de renforcer ses équipes pour différentes fonctions supports (ingénierie financière, aspects juridiques..) pour ses propres besoins. Elle peut mutualiser certains postes avec les communes membres. Néanmoins, ils ne pourront pas mutualiser sur toutes les fonctions. « *Pour démarrer, on va proposer de mutualiser sur les aspects juridiques et administratifs* ».

Intérêt de la CICI : Dans ce contexte, Monsieur Bannis se questionne sur l'utilité des autres dispositifs d'appui. « *Les communes de la CCOG font de plus en plus appel à nous pour apporter un appui technique, financier et juridique. La question se pose donc de l'utilité de ces dispositifs [Type CICI] par rapport à la montée en puissance de capacité d'ingénierie de la CCOG. Je n'en suis pas certain* ».

Collaborations sur les domaines de compétence de la CCOG : « *Sur les sujets déchets, eau et assainissement, il n'y a pas de sujet, c'est du régalien pour l'EPIC. Nous devons trouver les moyens de se structurer. Nous allons nous déployer aussi sur le fleuve, sur les déchets notamment. Cela se fera en bonne intelligence avec les partenaires* ».

- **Ingénierie financière**

Besoins identifiés : L'exemple des projets eau et assainissement est pris. « *Avec le PEDOM, on arrive à avoir des plans de financement mais on a un peu de mal à ce que les communes finalisent leurs demandes de financements* ».

Appuis aux communes prévus par la CCOG : La CCOG a proposé aux communes d'appuyer sur la recherche de financements pour différents types de projet. Un agent est dédié à cela en interne à la CCOG, il pourra appuyer les communes pour l'ingénierie financière « *mais n'intervient pas dans la tuyauterie interne* ».

Appuis de la CICI imaginés par la CCOG : « *Le collaborateur CCOG de l'équipe de Mr Vélinore pourrait s'occuper de l'ingénierie financière et la CICI des autres volets* ».

- **Aménagements**

Besoins identifiés : pour l'appui aux communes sur l'ingénierie de projets dans ce domaine, Madame Sabayo note que des besoins d'appuis sont identifiés en particulier pour Papaïchton et Saül. Sur Saül par exemple, la commune a sollicité un appui pour la réhabilitation de la mairie avec demande de déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Appuis aux communes possibles par la CCOG : Papaïchton étant proche de Maripa-Soula où la CCOG est en train de se renforcer, cette commune pourrait être couverte.

Appuis de la CICI imaginés par la CCOG : Par contre pour Saül, « *il serait intéressant de poursuivre la collaboration [avec la CICI]. La CCOG n'a pas de personnel sur place, avec l'éloignement, ce serait intéressant que la commune puisse continuer à collaborer avec la CICI* ».

- **Eau assainissement**

Appuis aux communes possibles par la CCOG : « Deux communes du littoral ont demandé une maîtrise d'ouvrage déléguée. Sur les autres communes, l'accompagnement se fait au coup par coup mais tant que la CCOG n'a pas la compétence, on accompagne à la demande ».

Appuis par les différents acteurs : « La clarification du rôle des différents acteurs n'a pas encore été faite. Pleins de choses à faire mais le qui fait quoi et comment est difficile à dire. La commune de Maripa-Soula se rapproche plus de la DGTM. On a besoin de travailler en binôme avec eux pour avancer sur des opérations, mais aujourd'hui cela reste la compétence à la commune ».

Appuis de la CICI imaginés par la CCOG : Madame Sabayo se questionne et indique « peut-être qu'il y aurait besoin d'accompagnement surtout dans cette phase transitoire ». Madame Bellanger indique que cela pourrait être intéressant de l'envisager pour Maripa-Soula et Papaïchton.

Sur cette thématique, la CCOG note aussi que des campagnes de sensibilisation seront nécessaires à partir de 2026.

- **Electrification**

Sur l'électrification la compétence étant aujourd'hui à la SMEGUY, ce serait eux qu'il faudrait rencontrer (président Albéric BENTH). Le travail est en cours avec les autorités nationales pour le financement.

Appuis de la CICI imaginés par la CCOG : « La problématique de l'électrification reste un sujet, et vu l'organisation du SMEGUY, une réflexion serait à mener pour que la CICI puisse renforcer les moyens humains du SMEGUY pour répondre aux besoins urgents car c'est encore une structure qui se met en place ».

- **Déchets**

Sur les déchets, la compétence est à la CCOG. « Les équipes ont largement été renforcées et sur l'ingénierie la CCOG est bien dimensionnée. »

Appuis de la CICI imaginés par la CCOG : « là où on pourrait voir un appui, c'est plus sur communication et la relation avec la population mais on est en train de s'implanter »

→ Rappel du positionnement du PAG : « Sur ce sujet de la communication et du relai local, il est signalé que les équipes du PAG peuvent se trouver dans une position délicate car nous relayons des stratégies et avancement de projets pour lesquels nous ne sommes pas décisionnaires. Cela peut nous mettre en porte à faux. Si cet appui était envisagé, il faudrait bien poser les modalités pour mettre personne en difficulté vis-à-vis des habitants. »

- **Conclusions de l'échange sur les perspectives de collaboration**

Les échanges lors de cet entretien ont permis d'envisager des pistes de collaborations entre la CCOG et la CICI, que ce soit pour un appui commun (ou réparti) des deux structures auprès des communes ou que ce soit pour un appui de la CICI à la CCOG (très à la marge). Des échanges devront se poursuivre pour préciser ces pistes.

Madame Sabayo conclut sur ces mots « Un équilibre sera à trouver entre les besoins des communes membres et les besoins sur nos propres compétences. Nous pourrions collaborer sur nos propres compétences. Mais il faut distinguer ce genre de situations des besoins des communes membres. Sur ce point, seules elles peuvent exprimer leurs besoins et exprimer comment elles veulent être accompagnées ».